



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service

Services des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

CANADIAN THESES

THÈSES CANADIENNES

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED

LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE

LA DIPLOMATIE CULTURELLE DU

CANADA DE 1970 à 1980

CHANTAL BEAUREGARD

THÈSE PRÉSENTÉE À L'ÉCOLE
DES ÉTUDES SUPÉRIEURES DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, EN
VUE DE L'OBTENTION DE LA
MAÎTRISE ÈS ARTS
(SCIENCE POLITIQUE)

OTTAWA, CANADA
NOVEMBRE 1983



Chantal Beauregard, OTTAWA, Canada, 1984.



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

"Et nous,
que sommes-nous sinon des ébénistes,
à façonner la tête humaine, cette bûche. (...)
Nous polissons les cerveaux d'une langue râpeuse
Qui l'emporte - poète,
technicien
menant
les hommes aux avantages pratiques?
Les deux.
Les coeurs sont aussi des moteurs.
L'âme aussi, habile force motrice.
Nous sommes des égaux.
Camarades d'une masse ouvrière.
Prolétaires du corps, de l'esprit.
Unis seulement,
seulement ensemble nous saurons parer l'univers,
l'accélérer sur un rythme de marche.
Devant le flot des mots, dressons une digue
À l'oeuvre!"

Le poète c'est un ouvrier,
Mařakovski

Cette thèse doit beaucoup à une expérience de travail au secrétariat d'État, pendant l'été 1982. Elle est issue d'une période de réflexion d'une année, suivie par la rédaction de quelques projets de recherche.

Je tiens à remercier cordialement mon directeur de thèse, M. Duncan Cameron, qui a lu chaque projet et a su diriger mon travail avec enthousiasme.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
TABLE DES MATIÈRES	1
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER - L'ESPACE CULTUREL CANADIEN	
1.1 <u>La "quatrième dimension" de la diplomatie.</u>	9
1.2 <u>L'américanisation de l'environnement</u> <u>canadien et la réponse du gouvernement</u> <u>fédéral</u>	14
1.2.1 La culture officielle	14
1.2.2 L'intervention de l'État	17
1.3 <u>Qu'est-ce que la culture</u>	18
CHAPITRE II - LES POLITIQUES CANADIENNES	
2.1 <u>La Commission royale d'enquête Massey-</u> <u>Lévesque: la conception de la culture</u> <u>canadienne (1949-1951)</u>	20
2.1.1 La révision de la politique extérieure du Canada.	22
2.1.2 Les ambiguïtés des tentatives de la définition de la culture canadienne à l'étranger	25
2.2 <u>Le Rapport du Comité d'étude sur la</u> <u>politique culturelle fédérale</u>	
2.2.1 Le bilinguisme dans la diversité fédérale	29
2.2.2 La priorité à l'artiste	31
2.2.3 Les institutions créent la demande auprès des industries culturelles	32
2.3 <u>Les organismes mandatés pour agir dans</u> <u>le domaine culturel à l'étranger</u>	33

TABLE DES MATIÈRES (Suite)

Page

CHAPITRE III - LA DIPLOMATIE CULTURELLE: SAUVETAGE
FINANCIER VERSUS RENAISSANCE CULTURELLE

3.1	<u>L'importance de la culture pour le</u> <u>ministère des Affaires extérieures</u>	37
3.1.1	Quelle culture, quelle aide.	40
3.2	<u>L'identité canadienne dans la culture</u> <u>internationale</u>	42
3.3	<u>L'accaparement des marchés canadiens</u> <u>par des intérêts étrangers</u>	45
3.4	<u>Les années quatre-vingt: de la</u> <u>décentralisation à la centralisation</u>	47
	CONCLUSION	52
	BIBLIOGRAPHIE	59
	ANNEXES	77
	NOTES DE RÉFÉRENCES	80

INTRODUCTION

La présente recherche engagera une analyse des politiques culturelles canadiennes, diffusées à l'étranger par les missions diplomatiques. De fait, la diplomatie culturelle est devenue au cours des années soixante-dix, l'un des types d'actions des relations internationales plus classiques: militaire, économique et politique. La diplomatie culturelle met l'appareil diplomatique au service de la promotion culturelle, tout en alliant les intérêts de la politique étrangère à ceux de la culture. Mais à partir de quelles motivations, les pouvoirs publics intègrent-ils la dimension culturelle dans leur programme de politique extérieure?

Il ne fait aucun doute que les échanges artistiques et culturels n'ont pas attendu que l'État porte un intérêt à leur évolution pour se réaliser. Même de nos jours, des échanges ou des relations culturelles s'établissent et des amitiés se lient entre des artistes et des universitaires de différents pays, à partir d'affinités spontanées qui ont souvent très peu à voir avec une initiative gouvernementale. Bien qu'une multitude de facteurs puissent inciter le gouvernement fédéral à agir dans le domaine des relations culturelles internationales, il semble que le prestige découlant du rayonnement culturel dispose plus d'un État à mobiliser son appareil diplomatique, en vue d'établir des relations basées sur cet aspect de la politique extérieure.

Les États sont soucieux des avantages matériels découlant de l'image prestigieuse de leurs relations culturelles. Une diplomatie réussissant à imposer une telle image, pourra souvent renforcer des liens économiques avec de nombreux pays et élargir ainsi son marché. Or, les gouvernements justifient habituellement leur intervention dans les relations culturelles internationales, par la conviction que la connaissance mutuelle favorise la pacification des peuples. Au-delà de telles considérations, nous estimons que derrière des politiques culturelles en apparence inoffensives, à dessein humanitaires, se dissimulent souvent des relations d'inégalité. En fait, les politiques culturelles d'un État spécifient la nature même de celui-ci. D'après Hugues De Varine, "ou bien les États sont forts et leurs politiques culturelles sont autoritaires, directives, de haut en bas; ou bien ils sont faibles et leurs politiques culturelles sont imposées de l'étranger".¹ En tout cas, l'échange existe bel et bien, mais il se réalise sur une base inégale, c'est-à-dire qu'il a un sens surtout pour les plus puissants. Les moyens dont dispose un État peuvent changer sa force et le type de rapport qu'il entretient avec les pays destinataires. Un État puissant aura sans doute tendance à imposer son idéologie aux pays destinataires plus faibles.

Le Canada qui est considéré comme une petite puissance intermédiaire ou encore comme une petite puissance impérialiste et qui entretient des rapports ténus avec la superpuissance américaine, ne fait pas exception à la règle. En d'autres mots, lorsque le Canada peut imposer son idéologie et ses volontés à d'autres pays, aucun grand principe ne vient l'en empêcher. S'il les utilise parfois,

ce n'est que pour justifier le bien-fondé de ses pratiques commerciales, par rapport aux buts humanitaires élevés, comme le développement ou la coopération avec les pays du Tiers-Monde.

De plus, devant les démêlés entre les provinces et l'État canadien, celui-ci a tendance à privilégier seulement quelques aspects de la réalité culturelle du pays, et ce malgré l'affirmation du respect de la diversité culturelle. Or, il ne suffit pas de déclarer tous les peuples égaux sur la base de politiques comme celles du bilinguisme et du multiculturalisme, afin d'assurer dans les faits, le respect et la connaissance mutuelle des peuples composant la mosaïque canadienne.

Pour les besoins de cette recherche, nous distinguerons les pays "destinataires", c'est-à-dire ceux pour qui le Canada déploie son appareil diplomatique, des pays "expéditeurs" ou ceux qui diffusent la culture. Comme pays expéditeur de culture, le Canada connaît une situation intérieure particulière. Le marché canadien étant dominé depuis longtemps, par d'importants investissements étrangers. Déjà au début du siècle, "les investissements britanniques au Canada représentaient (...) 85.2% du total des investissements étrangers, contre seulement 13.6% pour les Américains".² Depuis la Seconde Guerre mondiale, la part des investissements britanniques au pays a décliné. "Maintenant, les investissements britanniques ne représentent plus que 10% du total des investissements étrangers contre 80% pour les Américains".³ De plus, les investissements américains, contrairement aux investissements britanniques qui prenaient la forme d'investissements indirects, revêtaient la forme d'investissements directs.

En effet, plus de la moitié des investissements américains au Canada sont sous forme d'investissements directs. Et l'investissement direct implique la "prise de contrôle et de décisions qui échappent aux Canadiens".⁴ Face à ses rapports avec les États-Unis qui considéraient le Canada comme fournisseur de matières premières à bon compte, l'État canadien a adopté des mesures visant à transformer ses relations commerciales extérieures. La Troisième option de Mitchell Sharp allait justement dans le sens d'une diversification des relations commerciales du Canada. Nous verrons plus loin, comment les relations commerciales diversifiées du Canada et les relations culturelles se sont alors articulées.

Selon le pays destinataire, Chine, Europe occidentale ou pays de l'Afrique francophone, les moyens et l'image que le Canada utilisera, auront tendance à changer. Dans le cadre de ce travail, nous nous attarderons à la diplomatie culturelle canadienne avec l'Europe occidentale, par l'intermédiaire de la promotion de biens artistiques comme le livre. Or, le Canada a tenu à se faire valoir auprès des pays européens, notamment de la France et de la Grande-Bretagne, comme une entité politique distincte des États-Unis. Les relations culturelles du Canada avec le partenaire européen, représentaient dans les années soixante-dix, un moyen de réaliser un objectif de la "nouvelle" politique étrangère, en l'occurrence la diversification des partenaires commerciaux du Canada. Mais cela n'explique pas pour autant les autres avantages que le gouvernement fédéral compte retirer, en tentant de s'implanter à l'étranger. Nous estimons que les politiques extérieures canadiennes en matière de culture sont un des

outils au service du gouvernement fédéral, permettant le développement et l'affirmation d'une identité nationale, tout en favorisant la poursuite d'intérêts liés à l'industrie culturelle canadienne. Qu'entendons-nous au juste par industrie culturelle? Il est difficile de distinguer catégoriquement les biens culturels inclus ou exclus d'une définition des industries culturelles. Pourtant on peut considérer qu'"il y a industrie culturelle lorsque la présentation d'une oeuvre est transmise ou reproduite par les techniques industrielles".⁵ À partir de cette définition, on peut déduire que les télécommunications et le livre par exemple, font partie de l'industrie culturelle tandis que la peinture en est exclue.

L'appareil diplomatique canadien utilise des produits culturels, afin de faire connaître le Canada à l'étranger. En cela, le gouvernement fédéral ne peut pas être considéré comme un exportateur car il ne fait pas le commerce de ces biens, mais plutôt leur promotion. Autrement dit l'action gouvernementale aide de façon indirecte les industries canadiennes, en leur assurant certaines ventes de produits pour des projets et programmes à l'étranger, et aussi en suscitant la demande et en créant un marché pour ces biens culturels. Cependant, pour qu'un produit culturel soit diffusé par l'appareil diplomatique canadien, il doit servir certains objectifs, dont celui de l'identité canadienne. Mais qu'est-ce que l'identité canadienne?

Plusieurs auteurs ont tenté de définir l'identité canadienne, principalement au cours de la dernière décennie.

Récemment, le journaliste Pierre Berton s'essayait à ce genre d'exercice, en publiant un petit essai intitulé Why we act like Canadians. Tout au long de l'ouvrage, l'auteur entreprend de démontrer notre différence culturelle à un ami américain, en trouvant des valeurs communes aux Canadiens d'un océan à l'autre, afin d'en tirer un caractère national qui se veut persuasif. Par ailleurs, ce genre d'exercice sans perspective historique et dialectique bascule trop souvent dans la description de lieux communs, créant ainsi une identité culturelle peu convaincante.

Et puis, il y aurait à la limite autant de définitions de l'identité canadienne qu'on peut s'en faire d'idées. Mais cela n'explique pas pour autant l'évolution du concept. L'identité canadienne n'est pas une chose facilement concevable. Au niveau actuel du débat sur la question, il nous semble que l'identité canadienne apparaît beaucoup plus multiforme. À ce sujet, on peut se demander ce qu'un Québécois et un Ontarien ont en commun. Les citoyens des deux provinces diffèrent à plus d'un égard. Il paraît plus difficile d'établir leurs ressemblances que leurs différences. Comme le soulignait Monsieur Claude Ryan lors d'une entrevue: "l'appartenance à un tout politique qui s'appelle le Canada est un fait qui conditionne tous les comportements. Mais pour définir l'identité culturelle canadienne, c'est mieux de partir de la base plutôt que de la superstructure".⁶

L'identité culturelle se définit en premier lieu par rapport à un contexte social immédiat comme la région, la classe sociale, la famille, la province. Par contre, les

politiques fédérales en matière de culture, notamment depuis les années cinquante, contribuent à diffuser une image unie et sécurisante de la nation canadienne, en recouvrant les différences régionales, par exemple, dans un tout canadien. C'est ce que nous verrons au cours des chapitres suivants.

Notre exposé se limitera dans le temps et dans l'espace, surtout à cause de l'intérêt particulier que suscite l'évolution des politiques culturelles du Canada, depuis la révision de sa politique extérieure en 1970, jusqu'à la période actuelle marquée par la publication du Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale (1982). En fait, en 1970 le gouvernement canadien commence à dévoiler sa "nouvelle" politique extérieure, visant à réduire la dépendance par rapport aux États-Unis. Sur le plan intérieur, les années soixante-dix correspondent à l'apogée du nationalisme au Canada anglais, à la prise de conscience et à la valorisation de l'identité canadienne ainsi que son affirmation sur la scène internationale.

Au cours du premier chapitre sur l'espace culturel canadien, nous avancerons la thèse soutenant que le développement des politiques culturelles canadiennes, à partir du milieu des années soixante s'est produit en réaction à l'américanisation de l'environnement. Le deuxième chapitre abordera la diplomatie culturelle en tant que prolongement des politiques canadiennes. Le troisième chapitre enfin, posera la problématique de l'identité canadienne, dans la recherche d'un sauvetage financier des grands centres urbains, par la renaissance culturelle. Notre démarche se présentera selon le plan suivant:

- 1- L'espace culturel canadien;
- 11- Les politiques canadiennes;
- 111- La diplomatie culturelle: sauvetage financier
versus renaissance culturelle.

Notre méthode consiste en une analyse critique. Autrement dit, après avoir constaté la démarche de l'État fédéral en matière de culture, nous avons analysé ses limites et critiqué ses orientations. Cette étude peut être qualifiée de pré-théorique, dans la mesure où comme plusieurs auteurs l'ont déjà soulevé, il n'y a pas de cadre théorique valable pour analyser les relations culturelles internationales.

Il convient de noter que la recherche documentaire s'est appuyée sur des ouvrages théoriques en politique internationale et canadienne ainsi que sur quelques aspects de la culture. Le rapport final du comité d'étude de la politique culturelle fédérale, sans oublier le Rapport de la Commission Massey-Lévesque ont servi de sources principales pour cerner l'évolution des politiques culturelles fédérales.

CHAPITRE PREMIER

L'ESPACE CULTUREL CANADIEN

1.1 La "quatrième dimension" de la diplomatie

On a longtemps considéré la politique extérieure comme s'appliquant surtout à des types d'actions plus classiques. Pourtant, les relations culturelles avec les autres pays font de plus en plus partie des missions diplomatiques canadiennes. La diplomatie culturelle est un outil à la disposition du gouvernement fédéral, visant à servir des intérêts nationaux, par l'intermédiaire des ressources culturelles. Malgré l'ampleur de leur développement, les relations culturelles internationales apparaissent comme un outil aléatoire, dont les effets sont difficiles à saisir sur-le-champ. Car, "leurs origines sont aussi multiples que leurs expressions, leur substance est essentiellement immatérielle et leurs influences sur la vie des collectivités demeurent largement insaisissables".⁷ De fait, il ne suffit pas d'encourager ou de faire la promotion des biens culturels canadiens à l'étranger, afin de susciter un véritable intérêt envers ceux-ci. Même si la diplomatie culturelle peut agir efficacement, en resserrant des liens économiques entre le Canada et ses partenaires, ou en projetant une image favorable du pays expéditeur, le contraire s'avère tout aussi probable. C'est ce qu'a démontré l'exposition Okanada, censée représenter l'art et la culture du Canada au public de l'Allemagne de l'ouest, et qui n'a⁸ suscité, en décembre 1982, qu'indifférence et hostilité.

Ce n'est que très récemment que le gouvernement fédéral a accru son assistance aux relations culturelles, entre autres, par la signature d'accords de coopération, notamment avec la France en 1965, en accordant un crédit au Bureau des tournées, organisme auxiliaire du Conseil des Arts, créé en 1972 en vue de faciliter la décentralisation culturelle et artistique, ou dernièrement, en créant le Bureau des relations culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures (1979).

Cette sollicitude du gouvernement pour la culture correspond à l'essor du nationalisme canadien, résultant principalement de transformations structurelles internes et de la situation économique externe. La montée du "nouveau" nationalisme canadien-anglais qui s'est développé depuis la fin des années soixante, a vu poindre la critique de "l'intégration avec les États-Unis sur tous les plans et prône une politique de défense indépendante, une politique culturelle beaucoup plus avancée".⁹ Vers le milieu des années soixante, l'idée du nationalisme rallie un grand nombre d'adhérents. Les citoyens se soucient davantage de leur identité nationale et de leurs racines historiques. Le Canada s'affirme alors de plus en plus à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, comme un pays bilingue et biculturel. Cependant, au début des années soixante-dix, l'ambiguïté du nationalisme canadien impose des nuances à la définition de l'identité canadienne. Plusieurs programmes s'élaborent sous la direction du multiculturalisme, dont la ligne directrice consiste à encourager tous les Canadiens à s'exprimer librement et à revivifier toutes les cultures en présence, mais en exaltant le sentiment d'appartenance à la société canadienne. Néanmoins, ces modifications n'auront

que très peu d'influences sur la politique étrangère qui présente toujours fondamentalement l'image d'un pays biculturel plutôt que multiculturel.

En effet, l'appareil qui sous-tend la diplomatie culturelle est légitimé par un discours qui va puiser dans les principes des deux peuples fondateurs et qui érige en nécessité, le développement d'une créativité canadienne distincte des États-Unis. Mais étant donné l'inclinaison de la culture américaine, qui se sent "naturellement" destinée à devenir la culture de monde entier, c'est-à-dire que son hégémonie vise la standardisation, comment la création canadienne peut-elle conserver son caractère spécifique, tout en participant à la culture globale en gestation?

Il est intéressant de situer la problématique de la diplomatie culturelle canadienne, dans la perspective d'une lutte entre la culture globale formulée par les multinationales et la culture nationale encouragée par l'État.¹⁰ Or, dans le domaine de la diplomatie, certains auteurs soutiennent qu'"il est de bon ton de conjuguer nationalisme et passéisme et de développer l'idéologie de l'interdépendance".¹¹ Pour le Canada cette inter-dépendance se traduit davantage par une dépendance surtout à l'égard des multinationales américaines. Car plus que tout autre pays, les États-Unis vivent "l'universalisme culturel" et tentent d'imposer leur volonté à l'étranger. Leur hégémonisme suit le schéma suivant: "la culture américaine, essentiellement cosmopolite et le demeurant grâce à l'apport constant de nouveaux talents, venus du monde entier, cesse d'apparaître comme la culture d'une nation: l'Amérique absorbe et dirige

les aspirations de tous les continents, et redonne au monde une culture universelle.¹²

Le lien économique tenu entre les États-Unis et le Canada implique que ce dernier profite de l'avance culturelle américaine, et ce à bien des égards, tout en subissant certains contrecoups. Ainsi, quelques unes de nos innovations technologiques de l'industrie des télécommunications sont tributaires des firmes américaines. Le Canada a la capacité d'adapter et de diffuser rapidement des technologies existantes. Mais à cause des limites liées à ses problèmes d'ordre domestiques et à son industrialisation, il est largement dépendant des innovations technologiques américaines.

Cette situation résulte du dilemme "that arises from being awash in the American rhetoric of "free" markets flow of information".¹³ On peut renchérir par ceci: "it is extremely difficult for a society to practice free flow of media and enjoy a national culture at the same time unless it happens to the United States of America (...). No country in the world probably is more completely committed to the practice of free flow in its culture and no country is more completely its victim than Canada".¹⁴

La dépendance de la culture canadienne à l'égard des États-Unis est telle qu'il est parfois difficile, surtout pour les étrangers, de distinguer une production canadienne anglaise d'une production américaine, particulièrement dans les domaines de la chanson et de l'édition. Or, la position

des productions du Canada français serait de plus en plus marginalisée, alors que l'on laisserait les producteurs de langue anglaise, "in a position in which they must attempt to respond primarily to the interests and demands of American market".¹⁵ Le fait que les Canadiens anglais partagent la même langue que les Américains facilite ce processus d'intégration. De fait, la langue anglaise qui est déjà la langue internationale "est surtout la langue des mass média: si c'est elle qui entre toutes est la mieux adaptée aux moyens de communication modernes(...), c'est que, plus que tout autre langue, l'anglais du XX^e siècle a été retaillé, refaçoné par et pour les mass média (...). Son hégémonie est donc "naturelle", car elle est dictée par cette renaissance, cette recreation au contact des média".¹⁶ Cependant, nous estimons qu'un plus grand nombre de citoyens et de gouvernements, autant au Canada qu'à l'étranger tentent de résister à des pressions linguistiques¹⁷ ou encore à l'assimilation de leur identité avec celle des puissances hégémoniques.¹⁸ Mais est-ce suffisant pour repousser la "mondialisation" de la culture?

Ce processus qui se caractérise notamment par le fait que "les classes possédantes (qu'elles aient le pouvoir, l'argent, l'influence ou l'éducation) de chaque pays ont fait de la culture un moyen de contrôle moral et intellectuel privilégié",¹⁹ connaît une forte expansion. Toutefois, en posant la problématique de la culture nationale versus la culture globale, produisant une vaste élite internationale, on en arrive à se demander si les produits fabriqués au Canada pourront rencontrer les standards de consommation à l'étranger. Or, rien ne laisse supposer le contraire. Car l'efficacité de la diplomatie culturelle canadienne se conjugue autant avec ses politiques culturelles, qu'économiques.

En effet, "it is by no means certain that there is always or even most of the time, a conflict between realistic policies that give primacy to cultural objectives and policies that produce the greatest economic benefit."²⁰

De plus, on peut se demander dans quelle mesure nos institutions mandatées pour agir sur le plan culturel à l'étranger produisent des effets contraires aux buts initialement visés. Car enfin une chose demeure certaine: nos institutions culturelles interviennent plus qu'aux États-Unis, dans ce secteur de l'activité sociale. Mais dans quel contexte les politiques ont-elles évolué au juste?

1.2 L'américanisation de l'environnement canadien et la réponse du gouvernement fédéral

1.2.1 La culture officielle

Si à partir du milieu des années soixante, le gouvernement canadien intervient davantage au plan culturel, il faut se demander quelle culture ses politiques privilégient-elles? La culture officielle au Canada qui avantage nettement l'aspect artistique a évolué à partir d'une volonté manifeste de se distinguer de la culture américaine. C'est ce qui expliquerait selon Susan Crean l'appréhension du gouvernement fédéral à l'égard de la culture populaire. Généralement, la culture populaire est associée à commercial et s'oppose au culturel.

En plus, bien qu'il existe une myriade de cultures ou d'expressions culturelles, les organismes mandatés pour agir sur le plan culturel, autant au pays qu'à l'étranger subventionnent principalement la culture officielle (celle avec un grand C), en établissant des distinctions formelles entre les artistes professionnels et les amateurs. En fait,

cette idéologie "is founded on the dogma that Art (meaning the official concept of art) is universal and that there are absolute standards by which all art, including art made by Canadians, should be evaluated".²¹ Il ressort de cette conception des choses, qu'une certaine culture permet en quelque sorte à l'être humain de s'élever vers les hautes sphères de l'inspiration artistique. Être cultivé, cela signifie détenir la "vraie culture".

La culture officielle, c'est la "vraie culture", "culture devenue universelle, fixée une fois pour toutes par des arbitres infaillibles et dont la préservation et les processus de reproduction et de génération doivent être contrôlés et évalués par les mêmes arbitres".²² Est-ce que dans cette perspective on pourrait expliquer les intentions déclarées de Gérard Pelletier, au début des années soixante-dix et alors secrétaire d'État, de démocratiser et de décentraliser la culture? À cette époque, monsieur Pelletier "was impressed by the need for a comprehensive cultural policy".²³ L'objectif principal de cette politique dite de démocratisation "was to afford all Canadians access to what were becoming known in government lingo as "our cultural resources".²⁴ Enfin pendant un certain temps, la démocratisation, "a term nobody seemed able to define exactly, was on everyone's lips in arts administration circles".²⁵

Dans l'esprit du gouvernement fédéral, cette politique devait aller de pair avec une décentralisation des activités artistiques. C'est pourquoi les tournées sont immédiatement apparues comme pouvant rejoindre un nouveau public pour les représentations artistiques. La nécessité.

de la décentralisation, - "redistribution of the artistic wealth concentrated in the urban centres" - ²⁶ était une condition essentielle pour la démocratisation, et cela explique pourquoi l'on accorda une attention particulière aux tournées. Pourtant d'après Susan Crean, cette façon de réaliser l'unité canadienne, est loin de correspondre à ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire un processus démocratique nécessitant la compréhension mutuelle des différences et des similitudes des parties en cause. Car, en effet, les organisations artistiques des grandes villes "have taken on the responsibility for touring artistic events in the hinterland". ²⁷

En résumé, le concept de démocratisation des arts pour Susan Crean, "as it has been interpreted by our cultural policy-makers and arts organization, is a sham. It has dealt only with the technicalities of distribution". ²⁸ La démocratisation et la décentralisation ont tendance à favoriser les créations artistiques des compagnies plus connues, jouissant déjà d'une certaine réputation. Sans compter que les critères de "professionnalisme" à partir desquels les organismes culturels fédéraux (y compris le Conseil des Arts) évaluent les demandes de subventions pour les tournées, ne tiennent pas nécessairement compte du goût des citoyens qu'ils devraient servir. Enfin, pour Hugues De Varine le processus de démocratisation décrit ci-dessus, ne sert qu'à apaiser les bonnes consciences. "Les nantis pratiquent une politique culturelle conçue en fonction de leurs propres besoins. Cette politique est ensuite décrite comme s'adressant à tous, et tous sont invités à en bénéficier", ²⁹ affirme-t-il.

1.2.2 L'intervention de l'État

La plupart des politiques culturelles canadiennes, même si elles ne forment pas un ensemble d'objectifs facilement identifiables, constitue une approche "visant à mobiliser les opinions publiques étrangères en faveur de l'État expéditeur".³⁰ Tout comme l'aide du secteur privé aux artistes-par l'intermédiaire des grandes entreprises ou de mécènes richissimes-, la politique culturelle extérieure n'agit pas dans des buts complètement désintéressés. Les appareils de diffusion culturelle, grâce à des produits créés par des artistes ou des professionnels de la communication, peuvent imposer ou modifier des réactions apprises, à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose, qui s'intègrent peu à peu dans le comportement des individus. Ainsi, "il peut être dans l'intérêt d'une politique culturelle de corriger une image-plus ou moins stéréotypée- que malentendus, habitudes de penser ou expériences historiques ont fait naître dans l'opinion publique d'autres pays".³¹ Le Canada par exemple, "s'efforce-t-il manifestement d'ajouter à l'image du pays colonisateur aux larges horizons, les dimensions réelles de son développement moderne. Le caractère biculturel que sa politique culturelle essaye d'assurer à l'image du Canada ouvre sans doute à sa politique extérieure quelques perspectives supplémentaires sur le plan international".³²

Conséquemment, bien que la politique culturelle extérieure permette à certains pays de mieux se connaître, tout en entretenant des dispositions pacifiques des peuples, il serait naïf de croire qu'une nation projette son image à l'étranger dans un seul but humanitaire. Nous estimons que les États interviennent sur le plan de la diplomatie culturelle, surtout à cause des avantages financiers qu'elle

comporte. Si dans un premier temps, la demande privée et la demande institutionnelle semblent cloisonnées, cette idée appelle de sérieuses réserves. Car la demande institutionnelle renforce les moyens d'éducation et d'information qui contribuent à la demande privée. Il s'agit donc du même phénomène.

1.3 Qu'est-ce que la culture?

En développant plusieurs modes d'intervention dans le domaine culturel, le gouvernement fédéral privilégie une conception donnée de la culture. De quelle culture s'agit-il? Au cours des dernières années, les phénomènes culturels ont préoccupé un nombre grandissant d'individus et d'institutions. Et cela, la sociologie s'est intéressée plus que toute autre science sociale, à saisir et à interpréter les phénomènes culturels. L'approche sociologique générale considère la culture "comme étant l'élément qui donne à un certain groupe social un sens, qui lui confère une raison d'être historique et qui assure aux individus qui le composent un cadre éthique et esthétique commun leur permettant de reconnaître les règles de conduite de la société qui les englobe".³³ Dans son acceptation la plus large, la culture recouvre plusieurs aspects de la réalité sociale: les loisirs, les violons d'Ingres qui meublent les temps libres des individus, les manières de penser, de s'exprimer et d'échanger des êtres humains, car au singulier ou au pluriel ce concept n'a pas la même signification habituellement. C'est pourquoi l'on parle alors de cultures, au pluriel.

En plus de fournir à ses membres, un système de valeurs, la culture peut désigner un moyen de contrôle ou de conquête des esprits très puissant, pour paraphraser Yves Eudes. De fait, le discours officiel du gouvernement

canadien s'inspire d'une conception qui sépare la culture des autres activités. En somme, avec la division capitaliste du travail et la spécialisation des activités productives à l'échelle mondiale, c'est-à-dire depuis que toute activité sociale "n'est orientée que vers l'économie et, à travers elle vers la croissance"³⁴, on inventa la culture en lui donnant une existence propre et on attribua à ses différentes formes d'expression, des valeurs qu'elles n'avaient pas nécessairement auparavant, parce que chanter, danser ou jouer un instrument de musique faisaient partie de la vie quotidienne. Les classes possédantes privilégièrent alors certains niveaux d'expression, afin de s'identifier entre elles et d'être reconnues en haut de la hiérarchie de cette culture unique mais stratifiée. C'est ainsi que la conception de la culture du gouvernement fédéral, se réfère surtout aux aspects esthétiques et intellectuels de la vie sociale. En conséquent, cette pratique sert à distinguer les gens qui détiennent la vraie culture, de ceux qui n'en ont pas, c'est-à-dire, "les défavorisés auxquels il convient de fournir la possibilité d'accéder à la vraie culture".³⁵

CHAPITRE II

LES POLITIQUES CANADIENNES

2.1 La Commission royale d'enquête Massey-Lévesque: la conception de la culture canadienne en 1949-1951

Le gouvernement fédéral a tenté d'articuler au cours des années cinquante, des politiques culturelles respectant la personnalité du Canada, marquée par la dualité linguistique et par la diversité culturelle. En 1951, le Rapport Massey constatait l'existence de "deux cultures traditionnelles" et que par "la culture en commun de leur jardin spirituel, Canadiens de langue française et Canadiens de langue anglaise parviendraient à faire éclore le véritable canadianisme. Cet espoir, cette confiance, nous permettront de faire fructifier les trésors que nous partageons et de combattre victorieusement les influences qui peuvent menacer et même détruire l'intégrité de la nation. Nos recherches nous ont donc dévoilé ce qui peut servir notre patrie à double titre: en accroissant sa grandeur, en lui assurant l'unité"³⁷. Les commissaires partageaient donc la conviction que la culture représentait les fondements spirituels de la nation canadienne.

Plus prosaïquement, on approche le difficile sujet des langues, en souhaitant que les Canadiens français et les Canadiens anglais s'unissent face à une menace immanente d'origine étrangère (probablement américaine), pesant sur l'intégrité de la nation. En cela, on peut considérer la Commission royale d'enquête Massey-Lévesque, sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences (1949-1951), comme l'une des rares manifestations de l'appui au nationalisme canadien

pendant cette période. Ce sentiment d'appartenance nationale s'appuie sur l'unité canadienne qui devient le leitmotiv de l'ensemble du Rapport.

Néanmoins, l'idée que l'on se fait d'un Canada uni peut varier selon les individus et les provinces, selon les enjeux politiques et la conjoncture économique. Pour les commissaires du Rapport Massey, l'unité du pays passe par la centralisation. Elle est même le principal but poursuivi dans l'ordre culturel. Le Rapport démontre ainsi fort peu de sympathie à l'endroit du régionalisme, même si l'on soutient qu'il peut contribuer à fortifier la civilisation canadienne.³⁷ On peut se demander, un peu dans le même ordre d'idées, comment la recherche de l'unité qui apparaît comme la note dominante dans la pensée anglo-canadienne contemporaine³⁸, peut-elle s'accommoder de la diversité culturelle?

Malgré une tolérance apparente face aux différences culturelles régionales, le Rapport a tendance à étouffer toute culture originale dans un tout canadien. En partant de la superstructure plutôt que de la base pour définir des politiques culturelles, on risque de créer une culture officielle à caractère obscur, voire même homogène et stérile. Nous ne voulons pas insinuer par là que l'appartenance à la globalité politique du Canada ne conditionne pas les comportements. Au contraire, cela est très important. Par ailleurs, il faut s'interroger sur les intentions réelles des politiques fédérales en matière culturelle. Ainsi, le Rapport Massey qui a conduit à la création du Conseil des Arts du Canada, a également mené à l'implication du fédéral dans l'éducation supérieure, jusque là juridiction d'exclusivité provinciale. On pourrait soutenir que voilà une autre preuve de l'oscillation des pouvoirs en faveur d'Ottawa.³⁹

Sur le plan extérieur, le contexte international de la Commission Massey est jalonné par la Guerre froide et par la Guerre de Corée. Devant cette turbulence politique, la Commission recommande justement que le Canada joue à l'avenir, un rôle international élargi. De fait, la Commission exprimait son besoin d'ouverture sur le monde. Pourtant sa vision de la culture canadienne reste très limitée. De même que tout en voulant éviter "de définir les canons du goût du haut d'une stratosphère culturelle"⁴⁰, les commissaires abordent les questions culturelles seulement en termes d'esthétique ou d'éducation. En cela, l'éducation (entre parenthèses supérieure) permettrait l'appréciation entière des oeuvres d'art. En somme, pour valoriser la culture canadienne, il s'agissait de donner à l'État fédéral des assises qui semblaient lui faire défaut. À cet égard, les commissaires-enquêteurs défendent l'intervention de l'État, dans la quête et le respect du bien commun, particulièrement au chapitre de l'éducation.

2.1 La révision de la politique extérieure du Canada

La nouvelle approche du Canada en matière de politique étrangère a fait de la question nationale un objectif primordial. Cette nouvelle approche issue de la promesse de Monsieur Trudeau de revoir la politique étrangère canadienne, comprend six orientations: préserver la souveraineté et l'indépendance, stimuler la croissance économique, travailler à la paix et à la sécurité, promouvoir la justice sociale, enrichir la qualité de la vie, maintenir l'harmonie du milieu naturel⁴¹.

Or si l'on n'aborde pas directement les questions culturelles, cela n'implique pas pour autant que l'on n'y accorde aucune importance. Il faut toutefois vraiment lire

entre les lignes, afin de dégager les politiques culturelles fédérales du document la Politique étrangère au service des Canadiens. On peut y voir tout d'abord une volonté du gouvernement fédéral, de s'affirmer au plan international et d'entretenir des relations avec les pays francophones d'Europe, même si "la francophonie européenne, puis la francophonie africaine sont devenues des pays privilégiés de la politique culturelle canadienne"⁴², dès avant 1970. Au début des années soixante-dix, le Canada "a enfin décidé d'assumer son caractère essentiellement bilingue"⁴³.

En nouant des relations avec les pays francophones européens, le gouvernement fédéral escomptait aussi "renforcer l'unité nationale et refléter le caractère bilingue du Canada"⁴⁴. En d'autres mots, on cherche à utiliser la politique extérieure comme palliatif à un manque de volonté politique interne pour définir et assumer le problème de l'identité nationale. En plus, une des préoccupations du document de 1970, est d'exercer une convergence d'éléments internes et externes, afin de réaliser un même objectif national. Selon le gouvernement fédéral, "la politique étrangère est donc essentiellement le résultat de l'évaluation par le Gouvernement des objectifs et des intérêts nationaux et leur réalisation dans le milieu international. Elle est le prolongement de la politique nationale à l'étranger"⁴⁵. Une autre explication ressort des intentions du gouvernement fédéral d'entretenir des relations avec la francophonie européenne. Il s'agit du renforcement d'un aspect fondamental de la "nouvelle" politique étrangère du Canada, c'est-à-dire la diversification des partenaires économiques.

De fait, en 1972 Mitchell Sharp, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures reconnaît les dangers d'une dépendance canadienne par rapport aux États-Unis et propose trois options sur les relations canado-américaines. Le

Livre Blanc précisait ce que le document la Politique étrangère pour les Canadiens avait à peine soulevé, en l'occurrence une façon de contrer l'influence américaine. Le gouvernement fédéral choisit la "Troisième Option", une stratégie d'ensemble de diversification des relations extérieures abordant les relations canado-américaines dans la perspective de l'identité canadienne. Cette diversification devait permettre au Canada de jouer un rôle international plus important, tout en lui assurant une existence nationale spécifique. Au sujet du commerce international, cela exigeait que l'on encourage "la spécialisation et la rationalisation de la production, ainsi que l'émergence de grandes entreprises contrôlées par des Canadiens, y compris, si possible, les multinationales ayant leur siège social au Canada et capables de se battre sur les marchés internationaux"⁴⁰.

Au niveau culturel, on peut dégager deux principes d'action commandant la politique extérieure du Canada, "conformes aux objectifs généraux de diversification des relations culturelles et scientifiques et une politique de rayonnement dans les Amériques(...). Ce dernier principe directeur a pour objectif de rehausser la "visibilité" de la culture canadienne auprès des États-Unis et d'en projeter la spécificité au-delà du continent nord-américain"⁴⁷. En ce qui a trait aux biens culturels canadiens, on peut déduire de tout ce qui précède que la diversification des partenaires ainsi que la spécialisation et la rationalisation de la production devraient permettre à l'industrie culturelle canadienne, d'être compétitive et de se tailler une place sur le marché mondial. En reconnaissant que "les problèmes du Canada sont d'ordre essentiellement internes(...)" et qu'ils peuvent être atténués par une politique industrielle à long terme"⁴⁸, visant entre autres le renforcement des relations internationales, on cherche à établir une concordance entre les éléments internes et externes des politiques

fédérales. Néanmoins, les tentatives pour définir la culture canadienne à l'étranger révèlent plus d'une ambiguïté.

2.1.1 Les ambiguïtés des tentatives de définition de la culture canadienne à l'étranger

En 1960, le gouvernement du Premier ministre du Canada, M.L.-B. Pearson entérine la Loi sur le statut des langues officielles, en suivant les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme⁴⁹, créée en 1963. Le bilinguisme a été institué dans la fonction publique car il semble que "pendant des générations les nationalistes canadiens-français ont déploré l'unilinguisme anglais qui prévalait dans l'administration fédérale tant à Ottawa qu'à travers le pays"⁵⁰. Claude Morin résume la position du parti libéral fédéral, qu'il qualifie de simpliste en ces termes: "bilinguisons les inégalités régionales, la menace séparatiste québécoise disparaîtra car elle se nourrit du fait que les Québécois ne se sentent pas chez eux à l'extérieur du Québec et que leur croissance économique est insuffisante"⁵¹.

Mais au fait, quelle était la situation politique du Québec, au début des années soixante? En 1960, l'arrivée au pouvoir des libéraux et l'élection du Premier Ministre du Québec Jean Lesage, avec le slogan "C'est le temps que ça change", marque le début de la "révolution tranquille" dans cette province. De plus, dès 1962, le gouvernement provincial "demandait un nouveau mandat en proclamant qu'il fallait être "Maître chez nous"⁵². Lesage parlait déjà d'autonomie du Québec en ces termes: "Le Québec d'aujourd'hui doit posséder et contrôler, dans la mesure du possible les leviers

économique, sociaux, administratifs et politiques grâce auxquels seulement, il pourra réaliser ses ambitions légitimes de peuple adulte"⁵³. Selon une analyse de Gilles Bourque et Nicole Frenette, comparable à l'explication de P. Resnick dans The land of Cain, sur la montée du nationalisme canadien-anglais des années soixante-dix, "la Révolution tranquille se résume à la mainmise par la nouvelle petite bourgeoisie (canadienne-française) sur les appareils d'État et à la consolidation de ses intérêts économiques et politiques"⁵⁴. Quant au premier ministre Robert Bourassa, il réclame d'Ottawa "la souveraineté culturelle laissant entendre que le Québec a une culture distincte, quoique politiquement dépendant du Canada et économiquement dépendant du Canada et des U.S.A."⁵⁵

En instituant une Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le Premier Ministre Pearson avait "comme objectif fondamental de sauvegarder et de consolider l'unité nationale. National Unity devient le thème central de la politique fédérale de cette époque"⁵⁶. Autrement dit, pour le gouvernement fédéral d'alors, "cette crise d'unité nationale se cristallisa au niveau de la représentation francophone dans l'administration fédérale"⁵⁷. Pouvons-nous prétendre que les politiques de bilinguisme à l'échelon de l'administration fédérale ont produit en définitive, les résultats attendus? La réponse est négative, principalement parce que beaucoup de fonctionnaires "to the west of Ottawa find little use for French language in their everyday business. There seems to be a feeling in the civil service that the programme is a waste of money and effort in areas where the French language is hardly ever spoken"⁵⁸. De plus, il faut ajouter que ces mesures pas

plus que la Loi sur les langues officielles, qui est la première législation d'envergure du gouvernement canadien sur la question linguistique, n'ont réussi à résorber l'ampleur du nationalisme québécois.

Ce qui étonne dans l'étude de ces politiques, c'est qu'au plan intérieur, le concept de biculturalisme est tout à fait désuet. Il a été remplacé en 1971 par l'idée de pluralisme, dans un cadre bilingue. Ainsi, le 8 octobre 1971, dans une déclaration à la Chambre des communes, le Premier Ministre, M. Pierre-Eliot Trudeau imposait une nouvelle direction au programme et aux politiques de son prédécesseur. Monsieur Trudeau se défend bien de nier la notion de dualité linguistique et culturelle, issue des Français et des Anglais. Il préfère néanmoins la notion du multiculturalisme qui ne donne la préséance à aucun groupe ethnique, enfin théoriquement. Selon le Premier Ministre Trudeau, la réalité culturelle du pays comprend de nombreuses autres composantes, alimentées par les autochtones et les néo-canadiens, mais ignorées par les politiques du bilinguisme et du biculturalisme. Cependant, la connaissance de l'une des deux langues officielles (surtout de l'anglais) facilite l'intégration sociale des néo-canadiens car après tout, l'objectif principal du multiculturalisme consiste à entretenir un sentiment véhément face à l'appartenance canadienne. De plus, la notion de multiculturalisme néglige le fait que sans l'appui de sa langue, une culture étrangère a peu de chances de survivre, sinon à un niveau folklorique.

Sur la scène internationale, on utilise plus volontiers la notion des deux peuples fondateurs. L'idée selon laquelle le Canada "is made up of two major peoples and that the federal should serve both represent both has, of course, certain implications in the field of foreign policy"⁵⁹.

Une des implications a été de transformer la politique extérieure du Canada, afin qu'elle ne reflète plus une image uniculturelle anglophone. De fait, la notion des deux peuples fondateurs permet à Ottawa d'articuler une politique étrangère, en matière culturelle. Selon la vision du fédéral, des facteurs liés à la double "personnalité" du pays ont distingué sa politique étrangère, tout au cours de la dernière décennie. En cela, Ottawa estime que la francophonie et les relations du Canada avec l'étranger, visent tout le Canada. Pour Jacques Gignac, le Canada aurait même décidé d'entretenir des relations culturelles avec l'Europe, notamment avec la France et la Grande-Bretagne, pour mieux résister à la pression culturelle américaine. Les échanges culturels du Canada seraient "en quelque sorte la condition du développement de sa personnalité dualiste, qui prend son origine dans les deux grandes cultures de l'Occident, en France et en Angleterre. Pour cette raison, il doit retourner constamment à ses sources pour assurer son développement, en pleine fidélité à lui-même. Ceci est d'autant plus important si l'on rappelle la condition de quasi-symbiose culturelle de notre pays avec les États-Unis"⁶⁰.

En somme, la notion des deux peuples fondateurs se présente comme l'élément culturel déterminant de la révision de la politique extérieure du Canada. La participation du pays à la francophonie permet également à Ottawa d'apporter une autre preuve confirmant "that the present federal government has made great strides in realizing a truly bicultural foreign policy"⁶¹. En d'autres mots, nous estimons que dans la compétition que se livrent Ottawa et Québec pour le

contrôle des relations culturelles internationales, le gouvernement fédéral projette une image unie et sécurisante d'un Canada biculturel car il "compte atteindre un élément de légitimité qui confère à l'effervescence québécoise, la précarité de son existence culturelle"⁶². De plus, cette double allégeance rencontre l'objectif de diversification des partenaires économiques, en offrant au Canada la possibilité de renforcer ses relations internationales avec les pays du Commonwealth et de la francophonie. Cependant, une parfaite concordance entre les politiques culturelles internes et externes ne se retrouve pas, dans la mesure où le biculturalisme a été évacué des politiques culturelles intérieures, au profit du multiculturalisme, tandis qu'il est toujours défendu au plan international.

2.2 Le Rapport du Comité d'étude sur la politique culturelle fédérale

2.2.1 Le bilinguisme dans la diversité culturelle

Le Rapport du Comité d'étude sur la politique culturelle fédérale, mieux connu sous le nom du Rapport Applebaum-Hébert représente une autre tentative de définir des politiques culturelles canadiennes. Ce Rapport n'a pas fini de faire couler de l'encre. Publié en 1982, il a soulevé un tollé de critiques dans différents milieux culturels. Tout d'abord parce que s'il souligne la nécessité pour les politiques culturelles d'Ottawa, de tenir compte du bilinguisme officiel, il n'est pas porté à reconnaître au Québec un statut particulier, pas plus qu'il n'identifie "de façon spécifique qu'il y a deux cultures distinctes au Canada"⁶³.

Cela explique peut-être pourquoi, la Commission a suscité beaucoup plus d'intérêt dans les média anglophones que francophones. En fait, "sur 1,300 mémoires reçus, moins d'une centaine provenaient du Québec"⁶⁴.

Ainsi, dans le Rapport des commissaires enquêteurs, la notion de multiculturalisme est beaucoup plus dominante. Si on la critique dans un premier temps, ce n'est que par conviction de la nécessité de son renforcement. On reproche ainsi à la politique officialisée en 1971, de s'être trop concentrée sur les ethnies et d'avoir négligé d'autres aspects des "pluralités liées, par exemple à la langue, à l'âge ou au lieu de résidence. Le gouvernement fédéral devrait élargir la définition du multiculturalisme pour y inclure tous les autres aspects de la diversité canadienne"⁶⁵.

La Rapport insiste aussi sur l'appui de la créativité canadienne par le fédéral. Cela ne veut pas dire pour autant que le Canada doit dénigrer l'apport des productions étrangères. Au contraire car en cela, le Rapport reconnaît que la Commission Massey-Lévesque exprimait à juste titre, un besoin d'ouverture sur le monde, et compte en faire tout autant. À cet égard, le Rapport du Comité propose la création d'un Office Canadien des relations culturelles internationales, qui serait chargé de la promotion des "talents canadiens" à l'étranger et de plusieurs autres volets de la culture, entre autres le secteur académique. Car, on ne peut plus ignorer semble-t-il, l'aspect culturel des politiques extérieures ou ce que d'autres nomment la coopération culturelle, qui est en fait "mondialement devenue une composante des relations diplomatiques"⁶⁶.

2.2.2 La priorité à l'artiste

En mettant l'accent de leur Rapport final sur l'activité créatrice plutôt que sur l'organisation matérielle, dans la mise à jour de la politique culturelle pour les prochaines décennies, les membres de la Commission estiment qu'il faudra désormais accorder la priorité à l'artiste. Les commissaires entendent donc ni plus ni moins renforcer la relation entre l'artiste et le public. De fait, "l'un des principaux objectifs de la politique culturelle doit être d'ouvrir et de maintenir des voies de communication entre les artistes de toutes disciplines et leurs publics"⁶⁷. Selon cette conception que l'on peut qualifier de "cycle de l'acte créateur", les institutions culturelles devraient médiatiser l'offre de l'artiste (en aménageant un climat propice à la création) et la réponse du public, aidées en cela par une plus importante participation du secteur public.

Or, deux positions tout à fait dissemblables se dégagent de l'analyse des politiques culturelles canadiennes. Le Rapport Applebaum-Hébert présente l'une de ces thèses qui rejette le protectionnisme à outrance dans le domaine culturel, et qui est beaucoup plus en faveur du marché libre et de la libre circulation des idées et des échanges artistiques. L'autre thèse défendue entre autres par Susan Crean et Paul Audley, soutient que le gouvernement fédéral devrait intervenir davantage auprès des industries culturelles afin "de contrebalancer l'importance des produits américains"⁶⁸. Ces deux thèses, tout en disposant de clientèles imposantes n'en illustre pas moins l'extrême complexité du débat.

Les commissaires-enquêteurs soutiennent que le Canada doit renforcer les différentes étapes de l'acte créateur, qui va de l'artiste au public, en repérant les talents et en facilitant la diffusion de leurs oeuvres. Cela implique qu'on libère l'artiste "des contraintes économiques déraisonnables auxquelles il est soumis (...), (car) l'essor des arts et de la culture au Canada (en) dépend"⁶⁹. Mais qu'est-ce qui justifie cet appui des artistes par le gouvernement fédéral?

Le Canada ne dispose que d'un petit bassin de population. Conséquemment, les talents y seraient moins nombreux. C'est pourquoi l'on ne devrait pas permettre d'en négliger un seul⁷⁰. En accordant la priorité à l'artiste, le Rapport Applebaum-Hébert veut lui apporter un appui financier sérieux, afin de le libérer des contraintes économiques déraisonnables, gênant l'exécution de leur travail. Mais quels artistes seront considérés comme des talents canadiens? Et à partir de quels critères décidera-t-on désormais du talent?

2.2.3 Les institutions créent la demande auprès des industries culturelles

La Canada ne dispose que de deux petits marchés intérieurs exigus. L'un de dix-huit millions est dominé par la présence d'anglophones, tandis que l'autre se compose de six millions de francophones. À cet égard, "une étude de l'Unesco démontre que tout pays de moins de 10,000,000 habitants doit subventionner ses productions culturelles"⁷¹. Le gouvernement fédéral offre déjà différentes formes d'aide aux artistes canadiens. Il semble que l'on veuille maintenant s'assurer d'un contrôle plus efficace de la

création canadienne, tout d'abord en déterminant quels sont les artistes talentueux, comme si cette qualité était évidente pour les fins connaisseurs. Or, en favorisant ainsi certains artistes, on oriente ceux qui auront le plus de possibilités de se faire connaître. Cela s'explique sans doute par la volonté des commissaires-enquêteurs d'encourager les créateurs canadiens pouvant s'adresser et plaire autant à des publics locaux, qu'internationaux. Cette conception de l'art procède de l'ardente conviction que les produits culturels canadiens, même s'ils sont identifiés comme tels, peuvent rencontrer la demande des amateurs d'art au pays comme à l'étranger. En d'autres mots, l'on sous-entend dans le Rapport que nos biens artistiques doivent être compétitifs sur le marché mondial, en essayant premièrement de plaire aux élites. D'ailleurs, les relations culturelles du Canada avec l'Europe n'ont d'autres motifs que la résistance à la pression culturelle américaine, ainsi que l'affirmation de son caractère distinctif, sans compter les possibles retombées économiques. "La multiplication ou le resserrement des liens culturels avec le monde extérieur signifie souvent, pour la diffusion des produits culturels nationaux (...) une extension du marché et, par conséquent, une rentabilité accrue, -rentabilité qui profite nécessairement à la vie culturelle nationale"⁷².

2.3 Les organismes mandatés pour agir dans le domaine culturel à l'étranger

Au Canada, il n'existe aucune politique fédérale globale portant sur la promotion des produits culturels à l'étranger. Cela n'a pourtant pas empêché le gouvernement fédéral de développer des modes d'intervention dans le

domaine culturel. Historiquement, l'idée de l'intervention du fédéral dans les affaires culturelles "had been gathering momentum since 1944 when a coalition of arts associations and artists' groups (the Federation of Canadian Artists, a group of arts organizations headed by Elizabeth Wynwood on behalf of the Royal Academy, and a committee from Toronto's Arts and Letters Club) made a historic "march on Ottawa" to present a brief to the Parliamentary Committee on Reconstruction and Re-establishment"⁷³. Ces gens proposaient la création d'un organisme gouvernemental, inspiré du modèle britannique du Conseil des Arts et visant à promouvoir les arts au Canada.

Malgré son implication dans ce secteur de l'activité humaine, le gouvernement fédéral a évité jusqu'ici de devenir propriétaire d'entreprises de production culturelle (sauf pour la Société Radio-Canada, l'Office national du film et le Centre national des Arts). Il n'a apparemment aucun désir de diriger le fonctionnement de telles entreprises. Certains organismes culturels canadiens partagent ce souci d'indépendance et veulent de plus en plus se soustraire à l'autorité gouvernementale. Paradoxalement, ces mêmes organismes demandent l'accroissement des ressources publiques dans le domaine culturel. Cela est particulièrement manifeste, dans quelques mémoires soumis par des organismes subventionnés par Ottawa, au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale.

Sur le plan domestique, le ministère des communications est le coordonnateur principal des objectifs culturels, tandis que le ministère des Affaires extérieures joue un rôle fort semblable à l'étranger. Quant au Conseil

des Arts du Canada dont la mission principale consiste à favoriser la vie artistique au pays, il a vu à l'attribution de bourses pour les domaines des arts et lettres, incluant les humanités et les sciences sociales, jusqu'à la séparation de l'administration de ces disciplines. Pour répondre à son objectif principal, le Conseil des Arts dispose d'une subvention annuelle du Parlement et d'une marge de manoeuvre assez importante car il ne relève d'aucun ministère et ne rend compte de ses activités qu'au Parlement, par l'intermédiaire d'un ministre. Outre les crédits publics dont il dispose, le Conseil des Arts reçoit des legs et des dons privés qu'il peut aussi distribuer aux artistes sous la forme d'octroi de bourses et divers subventions aux artistes. Ce canal de diffusion culturel distribue également des prix et, il s'est doté depuis 1972 d'un Bureau des tournées, organisme auxiliaire afin de favoriser la promotion des artistes canadiens au pays.

Bien que le ministère des Affaires extérieures soit le principal responsable des relations culturelles internationales, il n'est pas le seul organisme concerné par cette activité. Conjointement avec le ministère des Affaires extérieures, le Conseil des Arts veille à l'attribution de bourses pour stimuler l'implication des artistes dans des milieux étrangers. Ce prix qui fait partie d'un programme de promotion artistique à l'étranger, place l'artiste au point de départ. Ainsi, "lorsqu'on attribue une bourse pour qu'un artiste aille à l'étranger, c'est pour lui-même et non pas pour représenter le Canada. De même lorsqu'il représente le Canada c'est en tant qu'artiste, et non pas en tant que diplomate"⁷⁴.

Il est pourtant incontestable "qu'à partir d'un certain degré d'intensité, l'impact des relations culturelles internationales dépasse l'expérience personnelle des individus qui en sont les véhicules pour affecter la collectivité dans son ensemble"⁷⁵. Mais étant donné que les préoccupations et la façon de s'exprimer propres à l'artiste sont déterminées par son milieu social, on peut supposer qu'il représente, du moins indirectement, la littérature canadienne à l'étranger et le pays de sa nationalité.

Le Conseil des Arts n'ignore pas l'importance de l'extension du marché culturel canadien, mais il met l'accent sur le rapport culturel des milieux en présence. En diffusant la littérature canadienne à l'étranger, entre autres en distribuant des prix entre les partenaires, à tour de rôle, on alimente un processus pouvant petit à petit créer un marché. De fait, "tous les échanges culturels prennent beaucoup de temps parce que toute vie culturelle n'est pas une vie qui rapporte tout de suite. Ce rapport en est un d'ordre culturel parce qu'il ne se mesure pas, il ne se monnaie pas"⁷⁶. Ce n'est qu'après une longue période de temps que l'on peut observer certains progrès.

CHAPITRE III

LA DIPLOMATIE CULTURELLE: SAUVETAGE FINANCIER VERSUS RENAISSANCE CULTURELLE

3.1 L'importance de la culture pour le ministère des Affaires extérieures

Formellement, les actions de promotion culturelle du ministère des Affaires extérieures s'actualisent surtout depuis 1965 où l'on assiste à la création de la direction des Affaires culturelles. Toutefois, devant l'importance et l'intensité croissantes des questions culturelles, l'on créa en 1979 le Bureau des relations culturelles internationales. On nomma alors, au pays et à l'étranger, des "professionnels qualifiés à des postes clés dans le domaine de la culture et de l'information".⁷⁷ Le fait de lier information et culture implique une vision très fonctionnelle de la culture. Autrement dit, en liant information et relations culturelles, on vise principalement les buts suivants: "publier et diffuser des renseignements sur le Canada; renseigner le public canadien sur les affaires internationales, organiser des échanges internationaux dans le domaine de la culture, de l'éducation, des sciences et de la technologie".⁷⁸

D'après sa propre évaluation, le ministère des Affaires extérieures estime "avoir réussi à collaborer à un nombre croissant de projets et à promouvoir les activités artistiques canadiennes (...), malgré son faible budget".⁷⁹ Cependant à nos yeux, il reste à trouver de nouveaux marchés, en recourant à des échanges par exemple, afin de diffuser spectacles et créations de toutes sortes,

car les moyens financiers et le personnel affectés au Bureau d'Ottawa et auprès des missions diplomatiques sont tout à fait insuffisants, face à l'ampleur de la tâche. Jusqu'à présent, aucun ministère, pas même celui des Affaires extérieures, n'a réussi à jouer le rôle indispensable de coordination des relations culturelles ou d'agent de promotion culturelle. Même si depuis 1965 l'on remarque une certaine augmentation du budget des dépenses en milliers de dollars, pour le programme information et relations culturelles, au moins la moitié des sommes va à des programmes ayant peu de rapports avec la promotion culturelle proprement dite (voir annexe 1). Il est à noter que le budget de la culture en France a plus que doublé, passant de \$432 millions en 1981, à \$874,5 millions en 1982.⁸⁰ Tandis que cette année au Canada, "the estimates of several of the agencies for which Fox is responsible, such the Canada Council and the National Film Board, received above average spending increases of 10 per cent".⁸¹ Quant au montant des dépenses des relations culturelles, une grande partie des sommes est dépensée en subventions à différents organismes, entre autres pour des échanges universitaires avec d'autres pays. Mais qu'est-ce que le ministère escompte réaliser au plan culturel et particulièrement en ce qui a trait à la promotion littéraire par exemple, devant de telles insuffisances et carences budgétaires?*

La promotion de la littérature pour les Affaires extérieures comprend trois volets, dans les deux grands axes ou formes d'aide administrés par le ministère: promotion de la culture et échange de personnes. Il s'agit dans un

*Pour les fins de cette thèse, on entend illustrer la diplomatie culturelle par l'étude de la promotion du livre.

premier temps, "d'encourager les échanges littéraires entre le Canada et les pays participants",⁸² par l'attribution du prix Canada-Belgique pour les écrivains de langue française et du prix Canada-Australie pour ceux d'expression anglaise. Le prix Canada-Belgique, décerné alternativement aux écrivains de langue française au Canada et en Belgique sur l'évolution de l'oeuvre d'un auteur pour la littérature d'expression française, est alloué par un jury comprenant quatre membres.

Sur une base annuelle, le Bureau des relations culturelles internationales voit également à l'achat et au don de livres à des universités et institutions culturelles étrangères. Le mandat du Bureau consiste à favoriser le livre canadien, c'est-à-dire produit par une maison d'édition installée au pays, tout en facilitant la connaissance du Canada. Pour réaliser cet objectif, l'on use d'une entente conclue "dans le cadre du programme d'aide à l'édition canadienne du Conseil des Arts du Canada".⁸³ Les assortiments de livres comprennent autant d'ouvrages récents en français qu'en anglais, "sur tous les aspects de la vie au Canada".⁸⁴ Pourtant, l'impact de cette action reste minime. Tout d'abord à cause de son budget restreint (environ 90,000\$ pour l'année 1982-1983)⁸⁵ et entre autres, à cause du nombre insuffisant d'employés affectés à cette tâche, de l'inexpérience relative du ministère dans ce type de relations et du manque de connaissances du milieu dans lequel les livres sont destinés. Ainsi, l'actuel responsable de la promotion littéraire du ministère constata, au début de son mandat, il y a environ un an que dans certains pays, il aurait mieux fallu envoyer les livres choisis dans l'autre langue officielle du Canada, afin de rejoindre le plus de lecteurs possibles.

Le troisième aspect de la promotion littéraire s'adresse directement aux écrivains et aux dramaturges, en vue de les encourager à donner des tournées de conférences ou à participer à des rencontres internationales. Toutefois, à cause des limites déjà mentionnées ci-dessus, il faut ajouter que l'on ne répond qu'exceptionnellement à plusieurs demandes d'aide à la fois, ou projets plus directement liés à la création. Dans cette perspective, la promotion littéraire du ministère encourage l'industrie canadienne du livre, du moins indirectement, en assurant quelques ventes aux maisons d'éditions canadiennes. Quoique le concept de maison d'édition canadienne soit assez large, le fait demeure que l'achat de quatre-vingt exemplaires d'un recueil de poésie, qui est considérée de nos jours comme un genre mineur représente une vente appréciable car ces livres sont rarement publiés à plus de quelques centaines d'exemplaires. En somme, le ministère des Affaires extérieures s'est intéressé aux arts et continue de le faire de nos jours pour de multiples raisons, mais surtout afin de promouvoir l'unité et l'identité canadiennes. D'ailleurs il semble même que pour promouvoir l'unité canadienne, l'on irait jusqu'à utiliser le courage du jeune Terry Fox, dans son marathon de la mort.

3.1.1 Quelle culture, quelle aide?

Les critères d'éligibilité des artistes à une quelconque aide gouvernementale pour des activités à l'étranger, ne sont pas très élaborés, et ils le sont à peine davantage pour les arts de la scène. On apprend toutefois pour ce dernier domaine, qu'une "aide financière est offerte à des compagnies, groupes et artistes professionnels pour des tournées ou projets à l'étranger"⁸⁰. Dans l'esprit du gouvernement fédéral, le mot "professionnel" signifie

habituellement "que l'artiste gagne sa vie par l'exercice de son métier"⁸⁷. Mais étant donné que très peu d'artistes et d'écrivains subviennent à leurs besoins, uniquement en pratiquant leur métier, ce sont les oeuvres ou les artistes déjà connus, même d'un petit public élitiste, qui doivent dans les faits être accessibles, enfin d'après le gouvernement fédéral. Au lieu de stimuler des artistes moins célèbres, mais poursuivant une démarche originale de création réelle, cette aide est plutôt orientée vers la commande artistique, produisant un art bien plus reproductif qu'imaginatif. Par ailleurs, cette pratique sous-entend que les gens peu familiers à l'art officiel sont irrémédiablement bornés et peu cultivés. Tandis qu'il existe toute une panoplie de moyens d'expression dont jouissent différents groupes de gens, l'on tente d'imposer un art institutionnel, se situant en dehors de toute vie quotidienne.

De plus, on délimite les qualités et le talent artistiques, à partir des critères conformes au bon goût de ceux qui s'entendent sur sa définition et peuvent ensuite essayer de l'imposer aux autres, sans tenir compte de leurs attentes. Cette pratique suscite des protestations contre le choix des artistes et des oeuvres car elle n'offre pas une juste représentation de la réalité sociale. Les femmes par exemple ne sont vraiment pas représentées proportionnellement à leur nombre. Cette façon de faire procède de haut en bas. Pour cette raison, elle produit souvent un art aseptisé, qui manque de vie. Or, l'aide gouvernementale profite non pas seulement à quelques artistes et industries culturelles, mais elle sert également certains intérêts politiques. Dans le cadre de sa politique extérieure, le gouvernement fédéral vise la réalisation d'objectifs pouvant promouvoir autant au pays qu'à l'extérieur de ses frontières, l'unité et l'identité canadiennes.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral tient à s'assurer de l'exclusivité de sa compétence en matière de relations internationales, malgré les intentions du Québec et les démarches récentes de l'Ontario pour contrer cette pratique exclusive de la part d'Ottawa. La préoccupation du fédéral de maintenir l'unité canadienne se reflète dans sa présence et son accaparement des questions culturelles au plan international. De fait, les échanges culturels internationaux du Canada représentent un moyen pour le gouvernement fédéral, d'affirmer sa personnalité dualiste et assurément, sa réussite à ce niveau. Cependant, lorsqu'on y regarde de près, on peut identifier les ambiguïtés des politiques fédérales. Alors, même à l'étranger, l'identité culturelle canadienne risque fort d'être mal perçue.

3.2 L'identité canadienne dans la culture internationale

L'appareil canadien de diplomatie culturelle diffuse surtout des produits pouvant rejoindre les standards de la soi-disant culture internationale, c'est-à-dire la culture des classes supérieures de nombreux pays. En fait, dans leur recherche de nouveautés, d'"exotisme", les produits canadiens peuvent plaire aux classes supérieures de l'Europe occidentale, autant qu'un film du cinéaste yougoslave Karanovic, ou qu'un livre de l'écrivain japonais Mishima. Car les objets de cette culture internationale, ignorent de plus en plus "le vieux monde des frontières"⁸⁸, et leur commerce s'avère fort lucratif s'ils trouvent leur place dans le marché mondial.

La stratégie culturelle du Canada s'appuie largement sur la notion des deux peuples fondateurs, afin de se



distinguer. Mais l'identité canadienne ainsi projetée risque d'être réfractée par deux grandes cultures et, perdre de sa force persuasive. L'image qu'on a généralement du Canada en Europe occidentale se saisit difficilement. Pour l'évaluer, il faudrait développer des instruments de mesure assez précis, des questionnaires et toute une méthodologie appropriée. Mais cette tâche ne s'intègre pas dans le cadre de cette recherche.

Jusqu'à présent, la politique culturelle a cherché à tenir compte des deux langues officielles. Même le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale estime "que la politique culturelle fédérale doit favoriser les échanges entre les deux groupes linguistiques officiels et permettre ainsi à tous de profiter au mieux de cette dualité linguistique"⁸⁹. Cependant, la dualité linguistique au Canada est renforcée par le caractère multiculturel du pays car, on croit éviter ainsi de "compartimenter les Canadiens en deux entités linguistiques"⁹⁰. Assurément, les différents groupes ethniques conservent leurs traditions culturelles, leurs coutumes religieuses ou même leurs habitudes culinaires. Tout cela n'est que du folklore. En tout cas, ce qui compte à la fin, c'est la possibilité de s'identifier au peuple dominant, à la nation canadienne ou québécoise, selon la perspective. C'est ainsi que l'on s'attarde de plus en plus à Ottawa, à définir ce qui est spécifiquement canadien comme "ce qui est produit au Canada, parle de ses habitants, et renvoie à son "paysage" physique, ou psychologique"⁹¹. Et cet effort de rigueur théorique recouvre la culture d'une inéluctable neutralité, masquant le champ des luttes de classes dans lequel elle s'inscrit. À chaque fois que l'on

tente de donner une définition de l'identité culturelle canadienne, ce sont des visions du monde qui s'affrontent et se remettent en cause: culture avec un grand C, culture populaire, culture transmettant la fonction critique, culture officielle qui signifie toujours et encore, attrait du profit?

L'image et les moyens utilisés par le Canada dans ses relations culturelles internationales changeront selon les pays destinataires. Il s'agit d'une toute autre approche, lorsque le Canada est en rapport avec l'Europe occidentale ou des pays de l'Afrique francophone. Avec ces derniers pays, le Canada tentera de rattraper son retard dans les ventes, causé en l'occurrence, par la force des échanges déjà noués depuis la colonisation, en montrant une image plus conciliante, enfin, plus que ne peut le sembler parfois une ancienne puissance coloniale comme la France, par exemple.

Le Canada qui n'a jamais été une puissance coloniale cherchera à prouver sa crédibilité, même s'il appartient politiquement et culturellement à l'Occident. En développant certains créneaux et investigations dans quelques domaines comme l'électricité, la communication, l'informatique et la gestion, le Canada détient des atouts essentiels. Mais la question reste à savoir si le Canada et son Agence spécialisée dans le développement international (ACDI), veulent transformer et assimiler les pays du Tiers-Monde comme certaines grandes puissances le font si souvent, ou respecter plutôt les besoins spécifiques de chaque communauté ou peuple du Tiers-Monde.

3.3 Accaparement des marchés canadiens par des intérêts étrangers

Depuis plus d'une décennie, le gouvernement fédéral a fourni certains efforts, afin de soutenir la culture canadienne. Pourtant d'après Susan Crean, un problème demeure constant: "it's easier, cheaper, and therefore more profitable to import creative material from outside the country than it is to produce original Canadian-authored books or television programs or records"⁹². En effet, nos produits culturels "entrent inévitablement en concurrence avec des produits qui sont destinés à un marché dix fois plus grand que celui du Canada; pour contrer cette concurrence, il faudrait que les produits canadiens s'adressent à tout le marché nord-américain, ce qui n'est pas sans conduire à leur américanisation"⁹³.

D'après une étude de Paul Audley sur les industries culturelles canadiennes, il semble que celles-ci soient très lucratives, même en période de crise. À ce sujet, on peut noter au chapitre de la vente de livres par exemple, une nette et importante augmentation depuis 1969. En fait, de 1969 à 1980, le revenu des ventes de livres au moment des premières livraisons, est passé de 222 millions à 931.7 millions en 1980⁹⁴. Or, l'importance de la propriété étrangère dans le marché du livre, du disque et du film implique que les "Canadiens en profitent à peine, les gains étant réinvestis aux USA"⁹⁵. La propriété étrangère des industries culturelles installées sur le territoire canadien, "se traduit par un rétrécissement de la production nationale et l'accaparement d'un marché"⁹⁶.

Le marché domestique du livre par exemple, est dominé par la présence d'agences, vendant et important seulement des livres de l'étranger. Les livres publiés au Canada et dont le contenu se réfère aux questions canadiennes, représentent un pourcentage de plus en plus négligeable. En 1969, 34.8%⁹⁸ du marché domestique canadien était occupé par des éditeurs canadiens, tandis que les ventes d'agences (livres importés seulement) et les importations directes comptaient pour 65.2% du marché. Au lieu de s'améliorer, la situation des éditeurs canadiens s'est aggravée puisqu'en 1980, ces derniers ne détenaient plus que 27.6% du marché domestique canadien, tandis que 72.4% de ce marché se faisait par des importations et des ventes d'agences. Cette situation comporte des conséquences aussi multiples que désastreuses pour l'économie canadienne. Par conséquent, "en plus de l'américanisation du public, il faut aussi constater que les créateurs canadiens et québécois ne trouvent pas à s'employer suffisamment, le marché étant saturé de produits étrangers"⁹⁸.

Pour redresser la situation de l'industrie canadienne du livre, on s'attend à ce que les mesures décrétées par le gouvernement fédéral soient cohérentes. Or, l'appui consenti aux maisons d'édition canadiennes, par l'intermédiaire du programme d'aide à l'édition canadienne du Conseil des Arts du Canada, ne tient pas compte de l'origine de la compagnie. Une filiale américaine installée au Canada pourra trouver acheteur auprès du ministère. Néanmoins, les fonctionnaires que nous avons visités au Bureau des relations internationales nous ont assuré, sans pour autant nous en fournir les preuves tangibles, que la majorité des bouquins achetés par le ministère des Affaires extérieures proviennent de maisons d'édition dirigées par des Canadiens et dont les capitaux sont également canadiens.

La promotion du livre canadien à l'étranger ne nous semble pas suffisamment tenir compte des limites et des réalités objectives du marché international. En effet, la promotion culturelle s'adresse surtout à un public lecteur capable de maîtriser une des deux langues officielles du Canada et fréquentant les endroits où les livres canadiens sont diffusés (centres culturels, ambassades, universités...). Autrement, le lecteur devra patienter afin de se procurer en librairie certains titres disponibles en traduction. Or, de tels volumes sont trop souvent traduits et adaptés à l'étranger. Si bien que les maisons d'édition canadiennes n'en tirent aucun profit. Quant aux exportations par des maisons d'édition canadiennes, des livres écrits par des auteurs canadiens, elles ne comptent que pour 2.6%, tandis que celles-ci atteignent 91.9% pour les livres d'auteurs étrangers publiés au Canada.

3.4 Les années quatre-vingt: de la décentralisation à la centralisation culturelle

La question de la centralisation versus la décentralisation culturelle est intimement liée à l'aspect économique de l'activité sociale. Ainsi, lors de la création de Radio-Canada, au début des années cinquante, les dirigeants et les administrateurs de la Société, voyaient sa réussite dans la création de deux centres de production: l'un à Montréal pour les francophones et l'autre à Toronto pour les anglophones. Même le Conseil des Arts du Canada, au début de son existence, distribua la grande partie de ses fonds monétaires dans les grandes villes. Cependant, un revirement de situation s'opéra à la fin des années soixante, sous Gérard Pelletier alors secrétaire d'État. Ce dernier déclara que les politiques culturelles seraient dorénavant basées sur la démocratisation et la décentralisation. De nombreuses et

sévères critiques de cette approche ont été entendues au cours de la dernière décennie. De telle sorte que, devant l'échec relatif de ces politiques et face à l'évolution de la conjoncture économique, le ministre des Communications, Monsieur Francis Fox a l'intention de reconsidérer la direction dans laquelle il entend orienter les institutions canadiennes mises en place, il y a plus d'une décennie.

Dans une récente entrevue, M. Fox déclara ceci; "we need to concentrate our cultural resources more in places like Toronto, Montreal and Vancouver"¹⁰⁰. En adoptant le concept de "centres d'excellence", Monsieur Fox amorce notamment le plus important changement à survenir dans la politique culturelle fédérale, depuis l'époque de la démocratisation et de la décentralisation. Le ministre des Communications voudrait définir prochainement la nouvelle ligne de la politique culturelle fédérale. On peut néanmoins déjà en dégager quelques éléments.

Si le ministère des Communications compte intervenir davantage qu'auparavant, "not in deciding particular grants to particular artists (...) but in terms of influencing the policies of cultural institutions"¹⁰¹, l'ambiguïté persiste quant aux moyens dont celui-ci disposera afin d'appliquer des politiques visant la centralisation culturelle. Or, le concept des centres d'excellence mis de l'avant par M. Fox exprime une approche tout à fait opposée à celle des années soixante-dix. En fait, si les politiques de

démocratisation et de décentralisation produisèrent souvent les résultats contraires aux effets recherchés, cette fois-ci, il semble que les effets soient beaucoup plus prévisibles, car les grands gagnants "would be the major urban centres and the losers, as obviously is politically risky, would be the regions"¹⁰².

La démarche de Monsieur Fqx cherche également à s'appuyer sur une définition de l'identité canadienne. C'est ce qui ressort de la nouvelle politique nationale de la radiotélédiffusion que le ministre des Communications rendait publique le premier mars dernier, "conçue comme un puissant moyen de préserver notre identité", d'affirmer notre particularisme culturel", de développer notre prise de "conscience culturelle"¹⁰³. Cependant, selon le même modèle, le Québec a été pris avant le Canada toutefois, par l'exercice de définition de l'identité culturelle.

D'après le ministre des Affaires culturelles du Québec, Monsieur Clément Richard, il faut inciter à la création, tout en encourageant à la consommation de biens culturels car "le développement culturel va de pair avec le développement économique; (...) la relance de New York, sur le bord de la faillite, s'est faite en misant sur les grandes institutions culturelles et sur la fierté des citoyens"¹⁰⁴. De fait, la culture comporte d'importantes implications financières. Car la création d'un milieu culturel agréable, disposant de nombreuses institutions attire des visiteurs et développe le tourisme qui peut être synonyme de prospérité.

Dans son programme d'action qu'il rendait public au mois de mai dernier, et qu'il intitulait des actions culturelles pour aujourd'hui, Monsieur Richard insiste pour "raffermir le rôle et le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle"¹⁰⁵. Cette approche veut stimuler la création dans les grands centres urbains car c'est là que se situe le marché, les structures permettant de produire et de diffuser la culture officielle. La centralisation implique donc que les métropoles cosmopolites jouent un rôle premier à tous égards, c'est-à-dire en facilitant l'échange entre les artistes ou le produit de l'artiste et le public. Assez ironiquement, cette conception rejoint une des recommandations du Rapport Applebaum-Hébert qui proposait de renforcer le cycle de l'acte créateur ou en d'autres mots, la relation entre l'artiste et le public.

Aussi, loin de limiter leurs politiques culturelles à leur province ou pays, la démarche du Québec et du Canada est prise par le besoin d'ouverture sur le monde, c'est-à-dire que de part et d'autre, on veut relancer l'économie en accaparant de nouveaux marchés culturels. L'économiste John Kenneth Galbraith, par exemple, voit l'artiste comme une ressource économique pour son pays depuis assez longtemps. D'ailleurs, "Galbraith has argued for 15 years that artist must learn to speak for themselves, and not leave the job to hired philistines".¹⁰⁶ Ce que Galbraith dit essentiellement dans une récente entrevue c'est ceci: la santé de l'économie peut dépendre du niveau de développement de son infrastructure artistique. Comme exemple à son argument, il présente la ville de Stratford où dit-il, "you can still find people here who still argue that the real wealth of the city lies not with theatre, but with FAG and Krocler furniture".¹⁰⁷

Cependant, les activités culturelles et artistiques peuvent renforcer l'économie car en attirant plus de visiteurs, les institutions culturelles profitent à d'autres secteurs de l'activité sociale. En fait, même si bien souvent un théâtre procure moins d'emplois qu'une usine, réitère le célèbre économiste, "to admit that, people here would have to face the fact that it serves a need at least as important as ball bearings and dining room suites".¹⁰⁸

Les enjeux du débat actuel sur l'importance des arts et de la culture sont posés. Les années quatre-vingt sont marquées par l'internationalisation de la culture, facilitée par le développement exceptionnel des moyens de communication et une crise économique qui bouleverse les anciens rapports de force. Si bien que l'on tente de renforcer l'infrastructure culturelle des grands centres, afin d'y drainer des capitaux pouvant améliorer les produits culturels pour qu'ils soient plus compétitifs que jamais dans un deuxième temps et trouvent leur place dans le marché mondial.

CONCLUSION

Au cours de cette recherche, nous avons tenté de démontrer que l'appareil diplomatique peut servir la promotion culturelle, en poursuivant dans un même souffle des objectifs politiques et commerciaux. Car à vrai dire, la culture ne se situe pas au-dessus ou en marge de tout. Tout comme la culture, l'art (qui est compris dans la définition de la culture) fait partie de la société dont il est produit. Certes, il y a eu des changements notables pour remplacer la conception de l'artiste-démiurge, par celle plus réaliste de l'artiste s'adressant à une société de consommateurs qui, comme le souligne le Rapport Applebaum-Hébert, apporteraient plus de moyens financiers à l'artiste.

La participation du gouvernement fédéral au chapitre culturel est une chose acquise de nos jours. Or, il n'en a pas toujours été ainsi et il n'est pas dit que cela sera toujours le cas. À l'époque du Rapport Massey-Lévesque, on discutait encore si le gouvernement fédéral devait s'impliquer dans le secteur culturel. Ce Rapport faisait dépendre les arts de l'éducation, comme si la connaissance théorique seule pouvait permettre au public ignorant, d'acquérir des connaissances afin de s'élever vers la délectation solitaire d'un plaisir artistique et spirituel.

Les années cinquante connaissent aussi l'invasion de la télévision qui "apporte des divertissements, procure des informations, nourrit des discussions, ouvre sur le monde la plus grande fenêtre qu'on ait percée, présente des oeuvres de culture et, fait encore plus considérable, déclenche les assauts d'une énorme publicité".¹⁰⁹

En somme, communications et information sont sous l'autorité fédérale, afin de donner en quelque sorte la priorité à l'action politique. Si bien que, "lorsque, portée par la dynamique interne de la communauté culturelle avec laquelle elle se trouve en contact, la section "française" de Radio-Canada manifeste des tendances jugées trop québécoises, l'autorité politique, notamment en 1968, puis en 1977, lui fait sentir le canéçon: la force des coups impressionne; on ne remarque peut-être pas assez l'efficacité".¹¹⁰

Un peu plus tard est venue la période des politiques de décentralisation et de démocratisation. Ces politiques avaient déjà soulevé ailleurs, de nombreuses critiques notamment en France et dans l'esprit d'André Malraux, nommé ministre d'État aux Affaires culturelles sous la V^e République. De façon assez ironique, le Canada adoptait de telles politiques au moment où en France, elles devenaient petit à petit une préoccupation passée. En 1968, avec Monsieur Gérard Pelletier, on voulait constituer en bloc, les différentes institutions culturelles. (secrétariat d'État, les Archives publiques, la Bibliothèque nationale, les Musées nationaux...). De fait, on reconnaissait qu'un travail de coordination, d'orchestration et de liaison devait s'exercer entre ces différentes institutions, afin d'établir "une véritable politique culturelle".

De nos jours, le ministère des Affaires extérieures relie information et culture pour accorder la priorité à l'action politique visant le renforcement de l'identité et de l'unité canadiennes. Ainsi, les actions de promotion culturelle que le ministère mène à l'étranger, comme le don de livres par exemple, sont beaucoup plus près de l'information que d'une aide directe à la création.

Malgré certaines modifications de choix et des opérations neuves au cours des années, dans son esprit et ses grandes lignes, la politique culturelle au Canada est toujours la même. Elle privilégie constamment une culture officielle qui s'oppose à la culture de masse et à la culture populaire. La conception de l'art que l'État met de l'avant privilégie l'art qui se situe à l'intérieur et non pas hors des musées. De plus, l'État prône le professionnalisme des artistes, sans que l'on sache pour autant ce qu'il signifie.

D'après le gouvernement fédéral, le professionnalisme implique que l'artiste vive de son métier et, dans le même ordre d'idées, qu'il produise des oeuvres pouvant honorer l'appartenance au pays. Or, l'identité canadienne est déjà assez ambiguë et changeante selon sa destination: biculturelle ou multiculturelle? L'identité canadienne oscille entre deux grandes cultures indécise, cherchant le juste milieu; étiquette du bon goût.

À ce sujet, les préoccupations intérieures dans l'élaboration d'une politique extérieure se rattachent souvent à des questions disons plus pragmatiques pour un gouvernement. Ainsi, l'attachement du gouvernement fédéral pour refléter au-delà des frontières nationales l'image biculturelle, semble tout à fait provenir d'une problématique intérieure. De fait, au plan de la politique culturelle extérieure, les années soixante-dix expriment "le souci de refléter l'image biculturelle que la communauté française revendiquait avec de plus en plus d'insistance".¹¹¹ La politique culturelle extérieure du Canada se distingue alors également "à la fois par une volonté d'expansion et d'efficacité".¹¹²

C'est dans cette perspective que "l'effort culturel

canadien se dirige avant tout vers les pays du Tiers-Monde"¹¹³, c'est-à-dire pour développer les ventes dans cette partie du monde.

Par ailleurs, si peu de personnes profitent des manifestations de l'art officiel, cela importe peu. Ce qui compte surtout en dernière instance, c'est de maintenir l'illusion de la pseudo-représentativité libérale. En fait, dans ses relations culturelles avec l'Europe occidentale le Canada cherche principalement à rejoindre les élites: "il faut que le gouvernement s'attache à présenter du Canada, de ce qu'il est, de ce qu'il fait, une image précise et nette aux yeux surtout de personnes influentes".¹¹⁴ Dans les démocraties libérales, le droit à la culture ne signifie pas nécessairement droit de pratiquer sa culture propre, mais plutôt droit de jouir et d'accepter la culture officielle. Cependant, le choix des moyens et du public destinataire (élite ou masse?) dépendent "de l'idée qu'on se fait, dans l'administration compétente, du rapport entre le domaine du goût et les ressorts profonds des affinités politiques, ou de l'importance relative de ce rapport face à des préoccupations d'ordre intérieur".¹¹⁵ Or, il n'est pas toujours facile de dégager les objectifs des politiques culturelles, et encore moins les conséquences politiques et commerciales. Mais nous estimons que l'omniprésence du gouvernement fédéral en matière de diplomatie culturelle empêche d'autres voix de se faire entendre, en l'occurrence celle du Québec, où reside pourtant la majorité des francophones au pays.

En cela, le Québec ne peut pas être représenté avec la même intensité par le gouvernement fédéral qui doit continuellement tenir compte de ses propres intérêts.

C'est pourquoi, la politique étrangère doit pouvoir être interprétée de manière assez souple, pour qu'un gouvernement comme celui du Québec puisse développer son propre réseau de relations culturelles internationales, dans le respect des objectifs fondamentaux de la politique canadienne. De plus, bien que la diplomatie culturelle permette le développement et l'affirmation d'une identité nationale, le souci de diffuser une image d'un Canada uni, malgré la dualité linguistique et culturelle impose aux pays destinataires, une vision artificielle du Canada, réfractée par les cultures des anciens colonisateurs français et anglais.

Tout en resserrant des liens avec les pays destinataires, la diplomatie culturelle permet au pays expéditeur de poursuivre des intérêts liés à ses industries nationales. Les objets de la diplomatie culturelle peuvent contribuer à l'extension du marché domestique, de même que l'achat de produits culturels par le gouvernement fédéral apporte un certain soutien aux industries domestiques. Ce type de relations internationales sensibilisent une partie de la population des pays destinataires à la culture officielle canadienne. En d'autres mots, elle encourage la connaissance du Canada ou d'une certaine image du Canada, et ce, à partir d'objets culturels. La diplomatie culturelle peut même à la longue, créer une demande à l'étranger pour les produits canadiens.

Théoriquement, les retombées économiques découlant de l'extension du marché de l'industrie canadienne profitent à l'activité culturelle nationale. Les effets et les influences de la promotion culturelle sur l'économie domestique canadienne prennent néanmoins un certain temps avant de se réaliser et s'évaluent avec difficulté.

Or, l'incohérence de certains aspects de la politique culturelle canadienne ainsi que l'ambiguïté de ceux-ci, conjugués aux faibles ressources allouées à la promotion culturelle, sont loin de redresser la situation générale du marché domestique des industries culturelles, caractérisée par l'importance de la propriété étrangère. Si bien que maintenant, la diplomatie culturelle se situe à un point tournant. En fait, les nouvelles politiques culturelles du ministère des Communications, en reconsidérant la politique de décentralisation et de démocratisation devraient se refléter dans les relations internationales. À ce sujet, on peut s'attendre à ce que l'apport du secteur privé dans le domaine de la promotion culturelle soit plus considérable, car lui seul peut totalement ou partiellement relayé les pouvoirs publics, pris dans les ornières des coupures budgétaires et des restrictions des dépenses. Cette implication du secteur privé dans la promotion culturelle s'avère nécessaire selon Monsieur Fox. Cependant, il ne veut pas pour autant balayer du revers, l'influence et le rôle correctif de l'État.

La volonté du gouvernement canadien de s'affirmer en tant qu'entité distincte des États-Unis, s'est exprimée ostensiblement tout au long des années soixante-dix. À présent que la politique extérieure du Canada délaisse peu à peu l'approche de la Troisième option, la problématique des relations culturelles internationales se pose autrement. On cherche maintenant à soutenir davantage certains créateurs canadiens, à l'époque où la culture devient un moyen prioritaire pour effectuer la relance économique.

L'épuisement de la doctrine de la Troisième option contribuera sans doute à envisager les relations Canado-Américaines, à partir d'une stratégie plus cohérente que celle mise de l'avant au cours des années soixante-dix et qui abordait cette problématique dans la perspective de l'identité canadienne. De fait, la Troisième option servait de palliatif en quelque sorte à un problème politique interne concernant l'affirmation et la reconnaissance du caractère national de l'identité canadienne.¹¹⁶

Conséquemment, il semble que désormais les relations culturelles internationales du pays seront de plus en plus examinées à partir de leurs avantages économiques, et ensuite d'un point de vue politique, en accord avec l'ensemble des objectifs de la politique extérieure.

BIBLIOGRAPHIE

Documents publics

BERRY, John W., KALLIN, Rudolf, TAYLOR, Donald M., Attitudes à l'égard du multiculturalisme et des groupes ethniques au Canada, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 1976.

COMITÉ D'ÉTUDE DE LA POLITIQUE CULTURELLE FÉDÉRALE, Compte rendu des mémoires et des audiences publiques, Direction de l'information, Ministère des Communications, gouvernement du Canada, 1982.

CONFÉRENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE, Les industries culturelles : rapports de la conférences tenue à Québec les 3,4,5 décembre 1978, Québec, Secrétariat des conférences socio-économiques, 1979.

CONSEIL de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Rapport spécial sur la radiodiffusion au Canada 1968-1978, volume 1979.

CULTURE , BROADCASTING , AND THE CANADIAN IDENTITY :a Submission to the Cultural Policy Review Committee, mars 1981.

DE VILLE, Barny, Kinsley, Brian L., Les aménagements culturels : surabondance ou pénurie, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1982.

GRAVES, Frank, Kinsley, Brian L., La culture au Canada: dimensions et perceptions, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 1982.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, Services des industries culturelles, La chanson: un art, une industrie, Québec, Éditeur officiel, 1975.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, Pour l'évolution de la politique culturelle: document de travail, Québec, 1976.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, Des Actions culturelles pour aujourd'hui, Québec, Direction des Communications 1983.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA, Relations culturelles internationales, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, 1980.

PAGE, James E., Réflexions sur le Rapport Symons : l'État des Études Canadiennes en 1980, Ottawa, Département du Secrétariat d'État, 1981.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE AU SERVICE DES CANADIENS, Imprimerie de la Reine, Ottawa, 1970.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT DES
ARTS, Québec, Éditeur officiel, 1969, 4vol.

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'AVANCEMENT
DES ARTS , DES LETTRES ET DES SCIENCES AU
CANADA, 1949-1951, Ottawa, 1951.

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE DE LA POLITIQUE CULTURELLE
FÉDÉRALE, Direction de l'information,
ministère des Communications, gouvernement du
Canada, 1982.

SERAFINI, Shirley, ANDRIEU, Michel, La révolution de
l'information et sa signification pour le
Canada, Ministère des Communications,
gouvernement du Canada ,1980.

VOLUMES PRINCIPAUX.

AUDLEY, Paul, Canada's Cultural Industries, Broadcasting,
Publishing, Records and Film, Ottawa, James
Lorimier and Company Publishers, 1983.

ARÈS , Richard, Avant et après le Rapport de la Commission
Massey, Montréal, Éditions Bellarmin, 1951.

Transnational and Transgovernmental Relations, New York and
London, Colombia University Press, 1976.

BEAUREGARD , Denis, À qui Appartient le Canada?, Montréal,
Éditions Stanké, 1978.

BLANCHETTE , Arthur E., Canadian Foreign Policy 1955-1965 :
Selected Speeches and Documents, Toronto,
McClelland and Stewart, 1977.

BLANCHETTE, Arthur E., Canadian Foreign Policy 1966-1976 :
Selected Speeches and Documents, Ottawa,
Carleton library, 1980.

BLUM, Robert, Éd. , Cultural Affairs and Foreign Relations,
N.J., Englewood Cliffs, Prentice-Hall inc.
1963.

BOWLES, Richard P. , Canada and the U.S. : Continental
Partners or Wary Neighbours?, Scraborough,
Prentice - Hall of Canada, 1980.

BRUNET, Michel, Canadians et Canadiens, Montréal, Fidès,
1979.

CLARKSON, Stephen, An Independant Foreign Policy for Canada? ,
Toronto, Mc Clelland and Stewart, 1968.

CRAIG, Heron, Imperialism , Nationalism and Canada, Toronto,
New Hogtow Press, 1977.

CREAN, Susan M., Who's Afraid of Canadian culture?, Don Mills,
General Publishing Co. Limited, 1976.

DE VARINE, Hugues, La Culture des Autres, Paris, Éditions du Seuil,
1976.

- EUDES, Yves, La conquête des esprits, l'appareil d'exportation culturelle américain, Paris, Éditions François Maspéro, 1982.
- GORDON, J. King, Canada's Role as a Middle Power, The Canadian Institute for International Affairs, 1965.
- GRANATSTEIN, J.L. (compilateur), Canadian Foreign Policy since 1945 : Middle Power or Satellite, Toronto, Coop Clark Publishing, 1973.
- HARBRON, John D., Canada, Without Québec, Don Mills, Musson Book Company, 1977.
- HOLMES, John, The Better part of valour; Essays on Canadian Diplomacy, Toronto, McClelland and Stewart, 1970.
- INNIS, Hugh R., Bilingualism and Biculturalism: an Abridged Version of the Royal Commission Report, Toronto, McClelland and Stewart, Department and Information Canada, 1973.
- MACKAY, Robert A., Canadian Foreign Policy 1945-1954, Toronto, McClelland and Stewart, 1970.
- MORIN, Claude, Le combat québécois, Montréal, Boréal Express, 1973.
- MORIN, Claude, Le pouvoir québécois en négociation, Montréal, Boréal Express, 1972.

MORTON, W.L., The Canadian Identity, Toronto, University of Toronto Press, 1972.

OSTRY, Bernard, The Cultural Connection, Toronto, McClelland And Stewart, 1978.

PAINCHAUD, Paul, (compilateur), Le Canada et le Québec sur la scène internationale, Montréal, Presses de l'université du Québec, 1977.

RESNICK, Philip, The Land of Cain, Vancouver, New Star Books, 1977.

RIOUX, Marcel, CREAN, Susan, Deux pays pour vivre: un plaidoyer, Montréal, Albert St-Martin, 1980.

SAINT-JACQUES, Bernard, Aspects sociolinguistiques du bilinguisme canadien, Centre International de recherche sur le bilinguisme, 1976.

VOLUMES SECONDAIRES.

ATWOOD, Margaret, Surfacing, Don Mills, Paper Jacks, 1973.

BAKER Fox, Annette, The Politics of Attraction, New York, Columbia University Press, 1977.

BELLOIN, Gérard, Culture, Personnalité et Société, Paris, Éditions sociales, 1973.

BERGERON, Gérard, Le Québec et le Canada dans le monde, Québec, Presses de l'Université Laval 1979.

- BERTON, Pierre, Why we act like Canadians, Toronto, McClelland and Stewart, 1982.
- BOISMENU, Gérard, Le Duplessisme, politique économique et rapports de force, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1981.
- BOISMENU, Gérard, BOURQUE, Gilles, DENIS Roch, DUCHATEL, Jules, JALBERT, Lizette, SALÉE, Daniel, Espace régional et nation, Montréal, Les Éditions Boréal Express, 1983.
- BORDAZ, Robert, Le centre Pompidou, une nouvelle culture, Paris, Édition Ramsay, 1977.
- BOURDIEU, Pierre, DARBEL, Alain, L'amour de l'art. Les musées d'art Européens et leur public, Paris, Minuit, 1969.
- BOURGAULT, Pierre, Écrits polémiques 1960-1983 : 2 La culture, Montréal, VLB, 1983.
- BOURQUE, Gilles, LEGARÉ, Anne, Le Québec, Paris, Éditions Maspéro, 1979.
- BOWLES, Richard D. , Bien-fondé de l'étude du Canada, Ontario Teacher's Federation, 1976.
- BRETON, Raymond, Cultural Boundaries and the Cohesion of Canada, Montréal, Institute for Research on Public Policy, 1980.

BRUNEL, Dorval, L'État solide, Montréal, Éditions Select, 1982.

BRUNET, Michel, Notre passé, le présent et nous, Montréal, Fidès, 1976.

CABANNE, Pierre, Le pouvoir culturel sous la Ve République, Paris, O. Orban, 1981.

CAMERON, David R. Nationalism, Self-determination and the Quebec question, Toronto, Mc Millan of Canada, 1974.

CAMPBELL, Colin, SZABLOWSKI, Georges J., The Super-bureaucrats, Toronto, Mac Millan, 1979.

CHEVRIER, Jean, Politique d'une grande puissance, Montréal, Le cercle du livre de France, 1971.

CLEMENT, Wallace, The Canadian Corporate Elite (...), Toronto, McClelland and Stewart, 1975.

CLIFT, Dominique, Le déclin du nationalisme au Québec, Montréal, Libre Expression, 1981.

DENIS, Roch, Luttes de classes et question nationale au Québec, 1948-1968, Montréal, Presses socialistes internationales, 1979.

DESAULNIERS, Jean-Pierre, SOHET, Philippe, Mine de rien, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1982.

DION, Léon, Le Québec et le Canada: les voies de l'avenir,
Montréal, Éditions Québecor, 1980.

DION, Léon, Les cultures politiques au Québec, Québec,
Département de science politique, Faculté des
sciences sociales, Université Laval, 1980.

DUMONT, Fernand, Les idéologies, Paris, Presses
Universitaires de France, 1975.

EMMANUEL, Pierre, Pour une politique de la culture, Paris,
Éditions du Seuil, 1971.

FRANKEL, Charles, The neglected aspect of foreign affairs:
american educational cultural policy abroad,
Washington D.C. The Brookings Institution,
1965.

FRYE, Northrop, Pouvoirs de l'imagination, Montréal, HMH,
1969.

FRYE, Northrop, La culture face aux médias, France, Maison
Mame, 1969.

FULFORD, Robert, An introduction to the Arts in Canada,
Toronto Copp Clark, 1977.

GANS, Herbert J, Popular Culture and High Culture: an
Analysis and Evaluation of Taste, New York,
Basic Books, 1976.

GÉLINAS, Jacques, Culture et développement: notes pour une
approche critique de développement culturel,
Ottawa, Institut de coopération
internationale, Université d'Ottawa, 1976.

GRANATSTEIN, J.L., The Ottawa Men, Toronto, Oxford University Press, 1982.

GRANT, Georges, Lament for a nation, Toronto, Carleton Library Edition, 1970

GREYSER, Stephen, A., Cultural Policy and Administration, Cambridge, Harvard University Press, 1973.

HALL, Edward T., Au-delà de la culture, Paris, Éditions du Seuil, 1979.

HERON, Craig, Imperialism, Nationalism and Canada, Toronto, New Hogtown Press, 1977.

INNIS, Harold, The Strategy of Culture, Toronto, 1969.

INNIS, Hugh R., Americanization, Toronto, Mc Grawhill Ryerson, 1972.

JULIEN, Claude, Le Canada dernière chance de l'Europe, Paris, Grasset, 1965.

LAFRANCE, Jean-Paul, GOUSSE, Claude, La télévision payante: jeux et enjeux, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1982.

LALONDE, Michèle, MONIÈRE, Denis, Cause commune, Montréal, Éditions de L'Hexagone, 1980.

LAXER, James et Robert, Le Canada des libéraux, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1978.

LAXER, Jim, Au service des USA, Montréal, Parti Pris, 1972.

LAXER, Robert M., Canada limited, Toronto, McClelland and Stewart, 1973.

LEMELIN, Roger, Le Québec et la francophonie, Montréal, La Presse, 1972.

LEVASSEUR, Roger, Loisir et culture au Québec, Montréal, Édition Boréal Express, 1982.

LEVITT, Karl, Silent Surrender, New York, Liveright Paperbound Ed. 1971.

LITLAK, I.A., MAULE, C.J., The Canadian Multinationals, Toronto, Butterworths, 1981.

LUMSDEN, Ian (compilateur), Close the 49th Parallel the Americanization of Canada, Toronto, University of Toronto Press, 1970.

MacBRIDE, Sean, Voix multiples un seul monde, La Documentation française, Nouvelles Éditions Africaines, Unesco. 1980.

MAJOR, Robert, Parti Pris, Idéologies, Montréal, Hurtubise HMH, 1979.

MASCOTTO, Jacques, SOUCY, Pierre-Yves, Sociologie politique de la question nationale, Montréal, Éditions Coopératives A. St-Martin, 1979.

2

MASCOTTO, Jacques, SOUCY, Pierre-Yves, Démocratie et nation: néo-nationalisme, crise et formes de pouvoir, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980.

MATTELART, Armand, Multinationales et système de communication: les appareils idéologiques de l'impérialisme, Paris, Éditions Anthropos, 1976.

MATTELART, Armand, Télévision en jeux sans frontières: industries culturelles de la communication, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1980.

MATTELART, Armand, How to read Donald Duck: Imperialist Ideology on the Disney Comic, New York, International General, 1975.

MATTELART, Armand, SCHMUCLER, Hector. L'ordinateur et le tiers-monde - l'Amérique latine à l'heure des choix télématiques, Paris, Maspéro, 1982.

MAUGÉ, Pierre, Contre l'État-Nation, Paris, Denoël, 1979.

McQUEEN, David (compilateur) Le Canada au Seuil de l'abondance, Montréal, HMH, 1969.

MCLUHAN, Herbert Marshall, Culture is our Business, New York, 1970.

MESNARD, André-Hubert, La politique culturelle de l'État, Paris, Presses universitaires de France, 1974.

MONIÈRE, Denis, Le développement des idéologies au Québec, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1977.

NIOSI, Jorge, La bourgeoisie canadienne, Montréal, Boréal Express, 1980.

NIOSI, Jorge, Les mutinationales canadiennes, Montréal,
Boréal Express, 1982.

PAINCHAUD, Paul, Le bilinguisme à l'université, Montréal,
Librairie Beauchemin. 1968.

PETERSON, Richard A. (éditeur), The Production of Culture,
Beverly Hill, Sagewart Publications, 1976.

PORTER, John, The Vertical Mosaic, Toronto, University of To-
ronto Press, 1973.

PRESTON, Richard A., The Influence of the United States on
Canadian Development, Duke University Press,
1972.

PURDY, Alfred Wellington (éditeur), The New Romans: Candid
Canadian opinions of the U.S., Edmonton, M.G.
Hurtig Publishers, 1968.

RIGAUD, Jacques, La culture pour vivre, Paris, Éditions
Gallimard, 1975.

ROBINSON, Paul, After Survival, Toronto, D. Martin Associates,
1976.

SAUVAGEAU, Philippe, Comment diffuser la culture, Montréal,
Éditions du Jour, 1969.

SCHILLER, Herbert I., Communication and Cultural Domination,
New York, International Arts and Sciences
Press, 1976.

SCHARP, Mitchell, Canada US Relations: Option for the future,
Ottawa, International Perspectives, 1972.

SMILEY, Donald, The Canadian Political Nationality, Toronto,
Methuen, 1967.

SMILEY, Donald, Canada in Question. Federalism in the
Seventies, Toronto, McGraw-Hill Ryerson
Ltd., 1972.

SODERBERG, Bengt, La culture et l'État, Paris, Seghers, 1971.

SYMONS, T.H.B., Se connaître : le rapport de la commission
sur les Études canadiennes, Association des
Universités et Collèges du Canada, 1975,
Vol.1 et 2.

THOMSON, Dale C., SWANSON, Roger P., Canadian Foreign Policy:
Options and Perspectives, Mc Graw-Hill
Ryerson Ltd., 1971.

THOMSON, Dale, Quebec, Society and Politics: Views from the
Inside, Toronto McClelland and Stewart,
1973.

THODARSON, Bruce, Trudeau and Foreign Policy, a Study in
Decision - Making, Oxford University Press,
1972.

TRUDEAU, Pilar San, Deux cultures et un amour...le Canada,
Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa,
1983.

WILDEN, Anthony, Le Canada imaginaire, Québec, Presse Coméditex, 1979.

REVUES ET PÉRIODIQUES

Actes du Colloque de Mons, Études Canadiennes, numéro Spécial 1979, Association Française des Études Canadiennes, université de l'état de Mons.

BOURQUE, Gilles, FRENETTE, Nicole, "Classes et idéologies nationalistes" dans Socialisme québécois, nos 21-22, pp.130-156.

CREAN, Susan, "What Applebert said" dans This magazine, mars 1983, vol.17, no.1, pp.22-25.

CREAN, Susan, "Understanding Applebert", dans Canadian Forum, Vol.LXIII, no.721, avril 1983.

CREAN. Susan "So' Far no Good", dans Books in Canada, vol.17, no.6, juin-juillet 1983.

EAYRS, James, "Canada's Emergence as Foremost Power", dans International Perspectives, Nov. Déc., 1981.

HENRIPIN, Jacques, "L'an 2,000 ou territorialisation des deux solitudes", dans Langage et Société, 1981, no.4 pp.15-18.

HOLMES, John, "Le défi canadien: s'émanciper des USA", dans Perspectives Internationales, Mai-juin, 1972.

HOULE, François, "Stratégie et restructuration de l'État au Canada", dans Politique, 1983, no.3, société québécoise de science politique.

LÉGER, Hugo, "Technologie et tiers monde, entrevue avec Armand Mattelart", dans le Temps Fou, 27 avril 1983, pp.30-33.

LEVANT, Victor, "La politique étrangère canadienne ni dépendante, ni autonome, dans Interventions économiques, no.10, printemps 1983, pp.85-115.

MATTELART, Armand, SCHILLER, Hébert I. "Impérialisme culturel", dans Le monde diplomatique, déc. 1974.

MATTELART, Armand et Michèle, "Une culture pour gérer la crise", dans Le monde diplomatique, Octobre 1979.

"Possibles cultures", Possibles, volume 1, no.3-4, printemps-été 1971, Montréal.

RIOUX, Marcel, " Sur l'évolution des idéologies au Québec ", dans Revue de l'Institut de sociologie de Bruxelles, 1968, no.1 pp.95-124.

ROBERTS, Stanley C., "Sense of Sensibility in the West, dans Langue et Société, 1981, no.4, pp.3-6.

SAVARD, Pierre, "Études canadiennes et québécoises: Esquisse de bilan et réflexions" dans Mémoire de la Société Royale du Canada, quatrième Série, tome 18, 1980, pp.127-136.

SCHROEDER - GUDEHUS, Brigitte, "Problèmes de politique culturelle exérieure. Aspects culturels des relations Canada-Europe", dans Études internationales, I (3), septembre 1970, pp.45-60.

SHARP, Mitchell, "La querelle du continentalisme", dans Politique internationale, no.12, été 1981.

SMART, Patricia, "Culture ,revolution and politics in Quebec" dans Canadian Forum, mai 1982, pp.7-10.

TRUDEAU, Pierre-Elliott, " Double allégeance du Canada-Francophonie et Commonwealth " dans Politique Internationale, no.2, 1978, pp.33-42.

RAPPORTS ET BROCHURES.

ASSOCIATION FOR CANADIAN STUDIES, International Directory to Canadian Studies 1980-1981, Willowdale, the Association for Canadian Studies, 1980.

BULLETIN OF CANADIAN CONFERENCE OF THE ARTS, " Applebaum - Hébert Report ", vol.7, no.3, jan.-fev.1983.

PRESTON, Richard A., The Squart Pyramid: Canadian Studies in the United States, problems and prospects, Duke University, Center for International Studies, Occasional Papers series, 1980, no.9.

THÈSES.

JAWORSKY, J., " A Case Study of the Canadian Federal Government's Multiculturalism Policy ", M.A.
Ottawa, Université Carleton, 1979.

Wolfe, D.A., " Political Culture, Economic Policy and the Growth of Foreign Investment in Canada", M.A.
Ottawa, Université Carleton, 1973.

LISTE DES PERSONNES INTERVIEWVÉES.

Monsieur Léo A. Dorais: secrétaire général et vice-président
du conseil de la Corporation des
Musées nationaux.

Monsieur Guy Gervais: directeur de programme à la
direction de promotion des Arts au
Ministère des Affaires extérieures.

Monsieur Naim Kattam: chef du Service des lettres et de
l'édition au Conseil des Arts du
Canada.

Monsieur Pierre Savard: directeur du Centre de recherche sur
la civilisation Canadienne française
à l'Université d'Ottawa.

Monsieur Claude Ryan: député libéral du comté d'Argenteuil et
ancien chef du parti libéral du Québec

**ANNEXE I BUDGET DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
EXTÉRIEURES**

**TOTAL DES DÉPENSES DU PROGRAMME INFORMATION ET RELATIONS
CULTURELLES DE 1971 à 1980 (en milliers de \$)**

1971-1972	7,504	1976-1977	22,174
1972-1973	8,519	1977-1978	27,483
1973-1974	9,856	1978-1979	31,796
1975-1976	17,471	1979-1980	29,915

**DÉTAILS DES DÉPENSES PRÉVUES POUR LE PROGRAMME INFORMATION
ET RELATIONS CULTURELLES (en \$)**

Années	Associ- ation Études Can. aux É-U	Insti- tut Can. Aff. in- terna- tionales	Centre québé- cois relations interna- tionales Un.Laval	Centre parle- mentaire aff. ét- rangères commerce extérieur	Jeu- nesses musi- cales du Can
1975 - 1976	10,000	50,000	35,000	-	35,000
1976 - 1977	10,358	50,000	35,000	35,000	35,000
1977 - 1978	10,735	50,000	35,000	10,000	50,000
1978 - 1979	10,735	50,000	35,000	30,000	50,000
1979 - 1980	11,600	50,000	35,000	30,000	50,000

SOURCE: Budget des dépenses (de 1976 à 1980), Ministère des
Approvisionnement et Services Canada

**ANNEXE II PRINCIPALES ACTIONS ET INSTITUTIONS FÉDÉRALES
IMPLIQUÉES DANS LA PROMOTION CULTURELLE**

institutions fédérales, commissions royales d'enquêtes et comité d'étude	rôle, objectifs, mandat, buts fixés	réalisations, contradictions, limites, recommandations
Ministère des Affaires Extérieures (1965) direction des Affaires culturelles (1970) "nouvelle" politique extérieure	coordonnateur principal de la promotion culturelle à l'étranger. Assurer le caractère bilingue du pays.	contradiction importante: insiste sur le biculturalisme à l'extérieur et sur le pluriculturalisme à l'intérieur.
(1972) "Troisième Option" (1979) Bureau des relations culturelles internationales	diversifier les partenaires économiques. Faire connaître le pays à l'étranger (1 ^{re} information et à culture).	les rapports avec les États-Unis sont tenus. Insuffisance des moyens. S'appuie sur l'identité canadienne.
Conseil des Arts du Canada (1957)	promouvoir quelques artistes Canadiens au pays avec l'aide aux artistes.	critères d'éligibilité de l'aide fort discutables.
(1972) Bureau des tournées	promouvoir l'identité canadienne et démocratiser en décentralisant outils de production.	les compagnies ou troupes des centres ont été les gagnantes.

**ANNEXE II PRINCIPALES ACTIONS ET INSTITUTIONS FÉDÉRALES
IMPLIQUÉES DANS LA PROMOTION CULTURELLE
(suite)**

institutions fédérales, commissions royales d'enquêtes et comité d'étude	rôle, objectifs, mandat, buts fixés	réalisations, contradictions, limites, recommandations
Ministère des communications (1980)	coordonnateur des objectifs culturels nationaux. Promouvoir oeuvres de calibre international en renforçant les métropoles culturelles.	"Centres d'excellence" accaparent les budgets au détriment des régions.
Secrétariat d'État (1972)	de 1970 à 1979 environ: jouait avec le Conseil des Arts le rôle d'un ministère fédéral de la cul- ture. Promouvoir multiculturalisme.	accepte en principe toutes les cultures en autant qu'elles s'identifient à l'État Canadien.
Commission Massey-Lévesque (1949-1951)	étudie situation des arts, des lettres et des sciences.	reconnait la dualité culturelle.
Commission Bilinguisme et Biculturalisme (1963)	enquête sur la réalité culturelle et linguistique du pays.	Loi sur le statut des langues officielles (1969).
Commission Applebert (1982)	étudier politiques cul. fédérales. Bilinguisme dans diversité culturelle.	propose création Office Canadien rel. cult. int.

NOTES DE RÉFÉRENCE

- 1- Hugues De Varine, La culture des autres, Paris, éditions du Seuil, 1976, p.24.
- 2- Denis Beauregard, À qui appartient le Canada?, Montréal, éditions Stanké, 1978, p.20.
- 3- ibid.
- 4- ibid.
- 5- A. Girard, " Industries culturelles ", Futuribles, no.17, Septembre-Octobre, 1978, cité par A. Mattelart et J.M.Piemme, Télévision: enjeux sans frontières, Presses Universitaires de Grenoble, 1980, p.20.
- 6- entrevue avec Claude Ryan, lors d'un colloque sur " The International Dimensions of Canadian Culture ", tenu à l'université Waterloo en Ontario, le 25 mai, 1983.
- 7- Brigitte Schroeder - Gudenus, " Problèmes de politique culturelle extérieure. Aspects culturels des relations Canada-Europe ", dans Études internationales, I(3), septembre 1970, p.45.
- 8- La Presse, Montréal, 23 décembre 1982.

- 9- Philippe Resnick, Actes du colloque de Mons, Études Canadiennes, numéro spécial 1979, Association Française des Études Canadiennes, Université de l'état de Mons, p.52.
- 10- Voir Robert A. Russel, "Corporate Opportunities in the Cultural Market place ", Discussion Paper, Delta Series, 15 mai 1980, Cité par Paul Audley, Canada's Cultural Industries, Broadcasting, Publishing, Record and Film, Ottawa, James Lorimier and Company Publishers, 1983, p.xxx.
- 11- Clément Trudel, "Yves Eudes, La conquête des esprits", Le Devoir, 18 septembre 1982..
- 12- Yves Eudes, La conquête des esprits, l'appareil d'exportation culturelle américain, Paris, Éditions François Maspéro, 1982, p.24.
- 13- Anthony Smith, The Geopolitics of Information: How Western Culture Dominates the World, London, Faber and Faber, 1980, p.37, cité par Paul Audley, op.cit, p.xxx.
- 14- ibid, p.54, cité par Paul Audley, op.cit. p.xxiv.
- 15- Paul Audley, op.cit., p.xxx.
- 16- Yves Eudes, op.cit, p.24.

- 17- voir Michèle Lalonde et Denis Monière, Cause commune, Montréal, L'Hexagone, 1981.
- 18- Voir Yves Florenne, " Les peuples meurent de la mort de leur langue ", Le Devoir, le 30 juillet 1983, article reproduit du Monde, jeudi la 21 juillet 1983.
- 19- Hugues De Varine, op.cit., p.24.
- 20- Paul Audley, op.cit., p.xxx.
- 21- Susan Crean, Who's Afraid of Canadian Culture, Don Mills, General Publishing Co.Limited, 1976, p.12.
- 22- Hugues De Varine, op.cit. p.24.
- 23- Bernard Ostry, The Cultural Connection, Toronto, Mc Clelland and Stewart, 1978, p.115.
- 24- Susan Crean, op.cit., p.1.
- 25- ibid.
- 26- ibid., p.2.
- 27- ibid.
- 28- ibid., p.5. .
- 29- Hugues De Varine, op.cit., p.17.

- 30- Brigitte Schroeder - Gudehus, "Problèmes de politique culturelle extérieure (...), op.cit., p.49.
- 31- ibid, p.50.
- 32- ibid.
- 33- Diane Moktar, " Individu culture et société ", dans Le Médiateur, vol.1, no.1, juin, 1982, p.7.
- 34- Hugues De Varine, op.cit., p.16.
- 35- ibid, p.24.
- 36- Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, 1949-1951, Ottawa, 1951, p.317.
- 37- ibid, p.14.
- 38- J.L. Granatstein, professeur à l'université York à justement défendu cette thèse, lors d'un exposé portant sur " The Anglocentrism of Canadian Diplomacy " à l'Université Waterloo, le 25 mai 1983 dans le cadre du colloque sur the International Dimensions of canadian culture.
- 39- thèse défendue par Claude Morin dans Le combat québécois, Montréal, Boréal Express 1973.

- 40- Rapport sur l'avancement des arts, op.cit., p.5.
- 41- Politique étrangère au service des Canadiens, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1970, pp.14-16.
- 42- Brigitte Schroeder - Gudehus, " Les relations internationales, culturelles et techniques ", dans Le Canada et le Québec sur la scène internationale, Presses de l'université du Québec, 1977, p.270.
- 43- Politique étrangère au service des Canadiens, Fascicule: " L'Europe ", p.16.
- 44- ibid.
- 45- Politique étrangère (...) op.cit., p.9.
- 46- Mitchell Sharp. " La querelle du Continentalisme ", dans Politique Internationale, no.12, été 1981, p.216.
- 47- Brigitte Schroeder - Gudehus, " Le Québec sur (...) ", op.cit., p.269.
- 48- Mitchell Sharp, op.cit., p.216.
- 49- Le bilinguisme et le biculturalisme impliquent une réalité culturelle fondée sur deux langues principales, deux cultures, deux nations.

- 50- Claude Morin, Le pouvoir québécois en négociation, Montréal, Boréal Express, 1972. p.125.
- 51- ibid, p.50.
- 52- Louis Balthazar, " Théorie du nationalisme et nationalisme québécois ", Actes du colloque de Mons, op.cit., p.36.
- 53- cité par Claude Morin dans Le combat québécois, op.cit., pp.68-69.
- 54- cité par Denis Monière, Le développement des idéologies au Québec, Montréal, Éditions Québec - Amérique 1977, p.321.
- 55- Marcel Rioux et Susan Crean, Deux pays pour vivre: un plaidoyer, Montréal, Albert St-Martin, 1980, p.56.
- 56- Bernard Saint-Jacques, Aspects sociolinguistiques du bilinguisme canadien, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1976, p.11.
- 57- ibid
- 58- entrevue d'un fonctionnaire réalisée par Austin Armstrong et autres, et cité par Bernard Saint-Jacques, op.cit., p.12.
- 59- Jean Morrison, " Canada and Francophonie ", dans J.L. Granatstein, Foreign policy since 1945: middle Power or Satellite, Toronto, Coop Clark Publishers, 1973, p.170.

- 60- Jacques Gignac, "Table ronde sur les échanges culturels ", dans Le Canada au Seuil du Siècle de l'abondance, Montreal, Editions HMH, 1969, p.304.
- 61- Jean Morrisson, op.cit., p.171.
- 62- Brigitte Schroeder - Gudéhus, " Problèmes de politique culturelle extérieure ", op.cit., p.52.
- 63- Murray Maltais, " Le rapport Applebaum-Hébert. A-t-on fait progresser le débat? ", dans Le Droit, 20 novembre 1982.
- 64- ibid.
- 65- Rapport du comité d'étude de la politique culturelle fédérale, ministère des communications, 1982, p.10.
- 66- ibid., p.10.
- 67- ibid., p.4.
- 68- Marcel Rioux et Susan Crean, op.cit., p.43.
- 69- Rapport politique culturelle (...), op.cit., p.4.
- 70- thèse défendue par M. Léo Dorais, lors d'une entrevue le 19 juillet 1983.

- 71- cité lors de l'allocution du président de l'union des écrivains québécois, Monsieur Jacques Godbout, dans Conférence socio-économique. Les industries culturelles. Rapport de la conférence tenue à Québec les 3,4,5 décembre 1978, Québec, secrétariat des conférences socio-économiques, 1979, p.28.
- 72- Brigitte Schroeder - Gudehus, " Problèmes (...)" op.cit., p.53.
- 73- Susan Crean, op.cit., p.132.
- 74- déclaration de Monsieur Nain Kattan, lors d'une entrevue le 22 juin 1983.
- 75- Brigitte Schroeder - Gudehus, " Problèmes (...)", op.cit., p.47.
- 76- Monsieur Kattan, ibid.
- 77- Ministère des affaires extérieures, " Relations culturelles internationales ", Ottawa, Ministère des approvisionnementns et Service Canada, 1980, p.5.
- 78- Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982, Ministère des Approvisionnements et Service Canada, 1981.
- 79- Rapport annuel, Approvisionnement et Service Canada 1981, p.114.

- 80- voir Daniel Lafond, " La relance du Cinéma Français. Une leçon pour le Québec ", Le Devoir, 26 février 1982.
- 81- Richard Gwyn, " Francis Fox makes a comeback and he fighting words to say about our culture ", Toronto Star, 11 août 1983.
- 82- Relations culturelles internationales, Ministère des Affaires extérieures du Canada, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1980, p.22.
- 83- ibid.
- 84- ibid.
- 85- sources non publiées, fournies par Monsieur Guy Gervais, directeur de programme au Ministère des Affaires extérieures.
- 86- Ministère des affaires extérieures, " Relations (...), op.cit., p.18.
- 87- ibid.
- 88- Jean-Louis Roy, " Les flambeaux éteints ", dans Le Devoir, 5 août 1983.
- 89- Rapport Applebert, op.cit., p.9.
- 90- ibid.

- 91- Lise Bissonnette, "La transe canadienne", Le Devoir, samedi 9 avril 1983.
- 92- Susan Crean, "So far no good", dans Books in Canada, vol.17, no.6, juin-juillet, 1983, p.21.
- 93- M. Rioux, Susan Crean, op.cit., p.40.
- 94- Paul Audley, op.cit. p.87. les données de 1969 sont basées sur une étude préparée par le département de l'Industrie et du Commerce, par une firme consultante Ernst and Ernst (the Canadian Book Industry, octobre 1970). Toutes les autres données proviennent de Statistiques Canada.
- 95- M. Rioux, Susan Crean, op.cit., p.41.
- 96- ibid, p.40.
- 97- Paul audley, op.cit. p.88, comme pour le tableau précédent, les données de 1969 proviennent d'une source différente. Les données de 1980 sont basées sur un sondage de Statistiques Canada sur les maisons d'editions et les agences.
- 98- M.Rioux et Susan Crean, op.cit., p.46.
- 99- Paul Audley, op.cit., p.46.
- 100- Richard Gwyn, op.cit.
- 101- ibid.

- 102- ibid.
- 103- Lise Bissonette, op.cit.
- 104- Gilles Lesage, " Les Affaires culturelles arrivent en ville ", Le Devoir, 7 mai 1983.
- 105- ibid.
- 106- Ray Conlongue, " Art's bearing on the wealth of nations ", the Globe and Mail, 28 juillet 1983.
- 107- ibid.
- 108- ibid.
- 109- Ministère des Affaires culturelles, pour l'évolution de la politique culturelle: document de travail, Québec, 1976, p.9.
- 110- ibid.
- 111- Brigitte Schroeder-Gudehus, p.54.
- 112- ibid.
- 113- ibid.
- 114- voir La politique étrangère et les Canadiens, op.cit., Fascicule: l'Europe, p.31.
- 115- Brigitte Schroeder-Gudehus, ibid., p.54-55.

116- voir Paul Painchaud, " La troisième option " ou la
prison des mots ", Le Devoir, 24 octobre 1983.